

Ce rapport est présenté tel qu'il a été reçu par le CRDI du(des) bénéficiaire(s) de la subvention accordée pour le projet. Il n'a pas fait l'objet d'un examen par les pairs ni d'autres formes de révision.

Le présent document est utilisé avec la permission du Partnership Canada Africa.

© 2004, Partnership Canada Africa.

SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINNE :



ENJEUX ET PERSPECTIVES D'UNE PRISE DE CONSCIENCE

Françoise Nduwimana

ARCHIV
121347

Partenariat Afrique Canada

Partenariat Afrique Canada (PAC) est une coalition d'organisations canadiennes et africaines qui oeuvrent en partenariat pour promouvoir des politiques de développement humain durable au bénéfice des sociétés africaines et canadiennes.

La collection Perspectives vise à approfondir la réflexion sur des thèmes d'actualité touchant au développement de l'Afrique. La collection est placée sous la direction de Bernard Taylor.

Société civile africaine: enjeux et perspectives d'une prise de conscience

Françoise Nduwimana

Directeur de production :
Charaf Ahmimed

Conception graphique et mise en page :
SUM Incorporated

ISBN : 1-894888-52-9

© Partenariat Afrique Canada,
octobre 2004

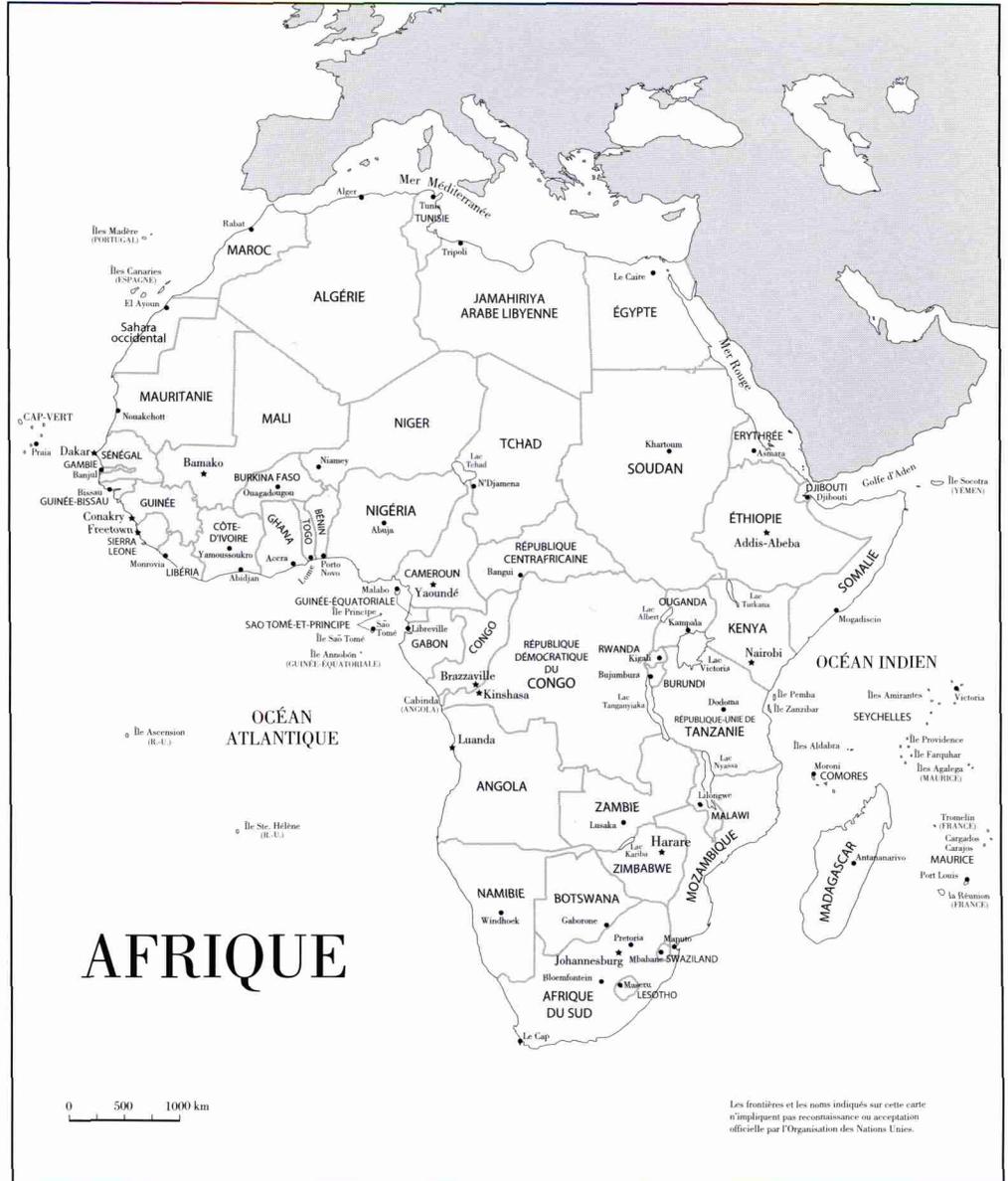
Veuillez vous adresser à Partenariat Afrique Canada pour toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totales ou partielles de ce livre.

Partenariat Afrique Canada

323, rue Chapel
Ottawa (Ontario) K1N 7Z2 Canada
Tél : +1-613-237-6768
Télé : +1-613-237-6530
Courriel : info@pacweb.org

B.P. 60233
Addis Abeba, Ethiopie
Courriel : pac@telecom.net.et

www.pacweb.org



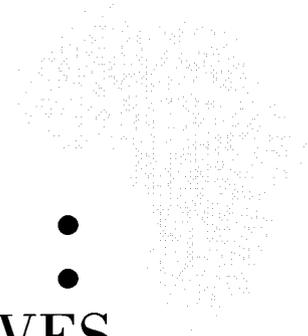
Map No. 4045 (F) Rev. 4 UNITED NATIONS
January 2004

Les frontières et les noms indiqués sur cette carte s'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINNE :

ENJEUX ET PERSPECTIVES
D'UNE PRISE DE CONSCIENCE



Françoise Nduwimana

Partenariat Afrique Canada

AR 0117
3011320
N 85

TABLE DES MATIÈRES

CARTE DE L'AFRIQUE

PRÉFACE	ii
INTRODUCTION	1
LES CONSULTATIONS DE PARTENARIAT AFRIQUE CANADA	3
UN LIEU DU POLITIQUE DE PLUS EN PLUS RECONNU	5
UNE RECONNAISSANCE ENCORE DÉFICIENTE	7
NÉCESSAIRE ANALYSE STRUCTURELLE DES GRANDS ENJEUX AFRICAINS	
1. De la paix et de la sécurité humaine	10
2. Du NEPAD et de la gouvernance démocratique	14
3. Des droits socio-économiques	20
CONCLUSION GÉNÉRALE : ENJEUX ET PERSPECTIVES	
POUR UN VÉRITABLE DIALOGUE POLITIQUE	26
NOTES	28

PRÉFACE

Partenariat Afrique Canada a entrepris entre septembre et novembre 2003 un processus de consultation en Afrique et au Canada auprès d'organisations de la société civile partenaires. Des rencontres ont été organisées dans douze villes africaines et trois villes canadiennes, à savoir Bamako, Dakar, Conakry, Freetown, Yaoundé, Brazzaville, Kinshasa, Luanda, Johannesburg, Harare, Nairobi, Addis Abeba, Ottawa, Montréal et Toronto. Ces rencontres ont permis un franc dialogue par rapport aux enjeux de développement prioritaires en Afrique.

Nous avons demandé à Françoise Nduwimana de présenter son analyse des conclusions de ces rencontres. Le résultat ne devrait laisser personne indifférent. L'Afrique fait face à d'énormes défis, ce qui pousse certains à sombrer dans l'afro-pessimisme. Cependant, s'inscrire dans cette démarche serait d'ignorer à la fois les immenses efforts des populations concernées et les multiples causes des crises qui secouent le continent. Dans son plaidoyer pour le changement, Françoise Nduwimana fait écho des exhortations des organisations de la société civile. Les solutions aux crises en Afrique se trouvent autant à Londres qu'à Luanda, et aucune solution durable à ces crises ne peut s'envisager sans le concours effectif des organisations de la société civile. Ce livre nous interpelle chacun, car nous sommes tous impliqués et responsables de ce qui se passe.

Nous aimerions remercier toutes et tous qui ont participé aux consultations et ont contribué ainsi à la confection de ce livre. Nous aimerions remercier tout particulièrement les organisations suivantes en Afrique et au Canada qui ont appuyé l'organisation des consultations :

- Association du Sahel d'Aide à la Femme et à l'Enfance (ASSAFE), Bamako
- Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI), Dakar
- Network Movement for Justice and Development (NMJD), Freetown
- Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE), Conakry
- Confédération des ONG d'Environnement et de Développement d'Afrique Centrale (CONGAC), Douala
- Comité de Liaison des ONG du Congo (CLONG-Congo), Brazzaville
- Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP), Kinshasa
- Development Workshop/Grémio ABC, Luanda
- Innovations et Réseaux pour le Développement (IREDD) et Action Aid, Johannesburg
- Innovations et Réseaux pour le Développement (IREDD), Harare
- Réseau de Développement et de Communications de la Femme Africaine (FEMNET), Nairobi
- Christian Relief and Development Association (CRDA), Addis Abeba
- Comité coordonnateur canadien pour la consolidation de la paix, Ottawa
- Jeunesse Canada Monde et Oxfam-Québec, Montréal
- Aide à l'Enfance-Canada, Toronto

Nous aimerions également remercier l'Agence Canadienne de Développement International, le Centre de Recherches pour le Développement International, Oxfam-Québec et Jeunesse Canada Monde, dont l'appui financier a rendu possible la tenue des consultations et la publication de ce livre.

Bernard Taylor, Directeur général
Partenariat Afrique Canada
Ottawa

Engudai Bekele, Coordonnatrice
Partenariat Afrique Canada
Addis Abeba

INTRODUCTION

« Nous avons enfin atteint notre émancipation politique. Nous nous engageons à libérer la totalité de notre peuple de la servitude, de la pauvreté, des privations, des souffrances, du sexisme et des autres discriminations ». *Nelson Mandela*

« La tâche est d'éveiller les peuples aux futurs flamboyants ». *Léopold Sédar Senghor*

L'Afrique subsaharienne fait face à des crises économiques, politiques et sociales tellement aiguës et récurrentes que certaines d'entre elles comme le VIH/SIDA, l'insécurité alimentaire et la guerre civile, ont fini par se transformer en désastres humanitaires. Assumer une telle affirmation ne relève pas de l'afro-pessimisme. L'Afrique noire ne va pas bien, la réalité crève les yeux. Mais cette partie du monde n'est pas pour autant en train de se suicider comme le soutient Stephen Smith¹. Elle se bat. Évoquer la résistance africaine, car elle existe, face à la déstructuration qui menace le sous continent, n'est pas un crime contre l'information²

Que l'on s'inscrive ou pas dans l'afro-optimisme, poser un regard d'espoir sur l'Afrique ne vise à taire ni le marasme économique ni l'impasse politique dans lesquelles la grande majorité de la population africaine est plongée. Un tel regard vise à révéler ce que l'actualité sensationnaliste se garde trop souvent de montrer : l'existence d'hommes et de femmes qui marquent l'histoire en construisant l'espoir. Ils sont des millions, provenant autant des milieux politiques, des mouvements sociaux que de la population ordinaire, à porter un message de changement.

L'Afrique ne capitule pas devant la mondialisation, elle se mobilise. Elle interpelle les acteurs mondiaux et locaux pour que l'équité et la solidarité soient des valeurs inscrites dans l'architecture économique mondiale. Le Forum social africain est l'un des exemples qui montrent une société civile en ébullition, décidée à faire valoir une mondialisation solidaire des peuples. Sous une note plus diplomatique, et sans remettre en question la mondialisation, les chefs d'États africains disent aussi, et sans ambages, que la forme et le contenu de celle-ci ont été déterminés par les pays développés, en partenariat avec le secteur privé. Ils en appellent donc à une réorientation de la mondialisation sur une voie durable et équitable³.

Sur un autre registre de défis, l'Afrique ne fait pas que subir les conflits armés, elle essaye de les prévenir et de les arrêter. En République Démocratique du Congo, la paix est certes fragile. Mais la transition en cours a été l'œuvre de plusieurs initiatives locales, régionales et internationales. Le dialogue inter-congolais, sans lequel le processus de paix n'aurait pas été possible, a définitivement montré que la contribution de la société civile est incontournable dans la recherche de la paix et de la réconciliation.

De même, si la crise au Darfour renforce le sentiment de « laissées pour compte » que les victimes africaines ont toujours éprouvé en raison des tergiversations de la communauté internationale; elle montre aussi une nette volonté africaine à intervenir dans les crises qui secouent le continent. Sous les auspices du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, des décisions importantes ont été prises afin d'arrêter la catastrophe humanitaire qui sévit dans cette région soudanaise.

Même si elle est constamment violée, la signature le 28 mai 2004, d'un « Accord sur les modalités de mise en place de la Commission de cessez-le-feu et du déploiement d'observateurs au Darfour », est l'une des plus importantes initiatives menées par le Conseil⁴. En vertu de cet Accord, une Mission d'observation de l'UA a été déployée sur le terrain. L'Accord prévoit également le déploiement d'une Force de protection de la population civile qui, au dire du Conseil, pourrait résulter de la Mission d'observation, transformée en une mission de maintien de la paix à part entière⁵.

Les crises africaines contemporaines se déploient dans un contexte différent de celui de la période coloniale. Mais à y regarder de près, elles ne traduisent pas moins l'échec d'un système mondial érigé à partir d'un paradigme nord-centriste. Sur le plan interne, ces crises traduisent également l'échec d'une culture politique marquée par la gabegie, la corruption et le clientélisme. L'Afrique subsaharienne n'est pas pauvre, elle est appauvrie, dit Aminata Traoré⁶. Elle est appauvrie parce qu'hier comme aujourd'hui, elle est insérée dans un système dont la logique et les règles de fonctionnement ont été définies par les puissances économiques qui, du même fait, en détiennent les rênes du pouvoir. Elle est aussi appauvrie parce que longtemps gérée par des dirigeants qui considéraient les pays comme leurs propriétés privées⁷.

Face à la réédition de l'histoire, une histoire de violence économique et politique, qui renaît sous des formes différentes et sophistiquées⁸, la renaissance de l'agir collectif devient un impératif de redressement pour l'Afrique subsaharienne. Cependant, en contexte de crises politiques et économiques post coloniales, l'agir collectif s'exprime par des voies non traditionnelles. Du temps de la lutte pour l'indépendance, la mobilisation populaire était structurée et encadrée par les partis politiques. Or les crises actuelles auxquelles l'Afrique subsaharienne fait face, si elles traduisent l'iniquité des relations Nord/Sud, démasquent également l'échec des pratiques politiques proprement africaines.

Quelles qu'en soient les raisons, c'est à dire, que l'État en Afrique, via ses gouvernements, ait été obligé de servir d'instrument exécutant les politiques définies sans égard aux besoins des populations africaines et qui, de toute évidence, ont mené à l'impasse, ou que cet État, se soit, à travers les gouvernements, donc les partis politiques au pouvoir, comporté de façon criminelle; le fait est que l'État post colonial n'a pas réalisé le projet de justice sociale qui constituait le rêve du mouvement pour l'indépendance. Les partis politiques ne peuvent donc plus être l'unique structure de mobilisation populaire, car précisément, ils incarnent la production d'un État dont le bilan est marqué par la non réalisation de ce rêve et c'est naturel que contre eux, soit dirigée la désaffection populaire⁹.

Les peuples africains, écrivait Frantz Fanon, ne pourraient indéfiniment composer avec un nationalisme instrumentalisé, dépouillé de son fondement politique et social : « L'expression vivante de la nation c'est la conscience en mouvement de l'ensemble du peuple. [...] Aucun leader quelle que soit sa valeur ne peut se substituer à la volonté populaire et le gouvernement national doit, avant de se préoccuper de prestige international, redonner dignité à chaque citoyen, meubler les cerveaux, emplir les yeux de choses humaines, développer un programme humain parce qu'habité par des hommes conscients et souverains »¹⁰.

Dans un tel contexte où la riposte populaire se construit et se déploie en rupture ou en parallèle avec les structures traditionnelles, peut-on pour autant parler de la renaissance du mouvement associatif africain ? La question peut ne pas susciter de consensus. Mais de son point de vue, Samir Amin voit l'émergence d'une nouvelle conscience africaine, défendue par « La société civile d'en bas »¹¹. Par cette expression, l'économiste et intellectuel égyptien décrit ce qui, à ses yeux, constitue la renaissance du mouvement associatif africain, opposé aux désarticulations sociales, économiques et politiques que le système en vigueur impose aux sociétés africaines.

Enraciner la société civile dans le socle populaire d'en bas devient donc un choix d'identification politique, qui réfère au bas de la pyramide, là où se trouvent les populations et les besoins, par rapport au sommet, là où se trouvent les dirigeants et où se prennent les décisions. L'inscription de la société civile dans la population détermine ainsi la raison d'être et le rôle des organisations qui la constituent : œuvrer au bien être de la population. C'est fort de cette conviction que Partenariat Afrique Canada a voulu rendre compte des principales doléances avancées par ses partenaires en Afrique.

I. LES CONSULTATIONS DE PARTENARIAT AFRIQUE CANADA

Au terme d'une série de consultations organisées en octobre et en novembre 2003 par Partenariat Afrique Canada (PAC), au Canada et dans douze villes africaines, des voix africaines se réclamant de la société civile se sont exprimées sur plusieurs enjeux d'importance capitale pour l'Afrique subsaharienne : la paix, la sécurité, le développement démocratique et le développement économique. Un véritable engagement visant la participation de la société civile au dialogue politique, voilà un défi que les partenaires de PAC ont lancé aux dirigeants africains, au niveau régional, comme au niveau national.

Bien qu'il existe plusieurs manières d'aborder le concept de la société civile, la définition qu'en donne le PNUD et qui présente la société civile comme étant la sphère dans laquelle s'organisent les mouvements sociaux, est celle qui paraît le mieux faire consensus¹². À partir d'une telle esquisse, il apparaît que la société civile est avant tout un creuset d'initiatives émanant de groupes autonomes, mus par le désir d'opérer une transformation sociale et politique. Les associations et les organisations qui revendiquent cette appartenance et qui ont participé au processus de consultation ont deux grands traits communs à savoir leurs caractères non lucratif et non gouvernemental. Cette double autonomie vis à vis des pouvoirs publics et vis à vis des intérêts financiers leur confère une indépendance et une crédibilité, nécessaires à leur fonction d'activisme politique.

Les trois cents personnes, membres d'organisations de la société civile, qui ont participé aux consultations de PAC, ont des profils variés et remplissent différents mandats. Elles appartiennent à plusieurs milieux professionnels, aux réseaux de recherche scientifique, aux groupes d'action sur le développement durable, sur la participation populaire, sur la justice, sur l'environnement, sur l'égalité sexospécifique, etc. On y retrouve des ONG, des groupes communautaires, des groupes de femmes, des syndicats et des groupes affiliés aux églises.

Parce qu'elles puisent leur raison d'être dans les appréhensions et les aspirations de la population, et qu'elles oeuvrent essentiellement au redressement social, économique et politique du continent, les organisations de la société civile, sont, avec ou sans assises populaires, défenseurs d'un projet de société articulé sur la justice sociale et la dignité humaine. De ce point de vue, l'on pourrait dire qu'au côté des formations politiques qui agissent essentiellement par le biais des structures de la démocratie représentative, les organisations de la société civile élargissent la pratique démocratique, la faisant passer de la formule représentative à la formule participative¹³.

Ce nouveau rapport de la société civile à la pratique démocratique doit être saisi dans toute son ampleur car comme le souligne le Groupe de travail sur les relations entre l'ONU et la société civile, en dépit du fait qu'ils reconnaissent de plus en plus la contribution de la société civile, les gouvernements n'hésitent paradoxalement pas à contester la légitimité des acteurs et actrices qui s'en réclament, arguant qu'ils n'ont aucune base représentative car n'ayant pas été élus¹⁴. Et la question qu'il convient de soulever est de savoir s'il est acceptable que la légitimité de la société civile soit reconnue uniquement quand celle-ci occupe le terrain évacué par l'État, et contestée quand elle questionne l'action du gouvernement.

Les pays de l'Afrique subsaharienne forment une communauté de destin et présentent des traits communs. Mais ils ne reflètent pas moins une diversité de défis climatiques-géographiques, ainsi que des réalités sociales, économiques, politiques et culturelles, différents d'une contrée à une autre. À titre d'exemple, les ressources minières et/ou naturelles dont regorgent le Gabon, le Cameroun, les deux Congo, la Sierra Leone, l'Angola, le Nigeria, l'Afrique du Sud, etc., tranchent avec l'absence minière de la majorité des pays du Sahel.

Du point de vue géographique, les pays enclavés comme le Mali, le Botswana, le Burundi, le Rwanda, etc., sont privés de l'accès à la mer, qui est une condition importante de l'activité économique, et qui influence considérablement l'attrait des investissements privés. Ceci n'est pas le cas du Mozambique, du Kenya, de la Tanzanie, de l'Afrique du Sud, du Sénégal, etc. De même, l'insécurité alimentaire ne frappe pas uniformément tous les pays. C'est une problématique qu'on retrouve principalement dans les pays ravagés par le sida, dans les zones arides et dans les pays traversés par des conflits armés de longue durée.

À ces critères géographiques et physiques, il est important de souligner un autre élément de clivage constitué par les différents niveaux de développement démocratique en Afrique subsaharienne. S'il est vrai que le processus de démocratisation a gagné du terrain en Afrique depuis une décennie, on ne peut pas perdre de vue que dans certains cas comme en Côte d'Ivoire et en République Centrafricaine, les reculs ont été plus spectaculaires que les avancées. La violence politique, les conflits armés et le renversement des institutions démocratiques, monopolisent le paysage politique en Afrique, à telle enseigne qu'ils voilent les bonnes réalisations en matière de démocratisation.

Le portrait ci-haut dressé aide à comprendre la complexité des champs couverts par la société civile en Afrique mais aussi les différents accents mis sur des questions selon l'importance qu'elles revêtent pour certains pays et non nécessairement pour les autres. En effet, malgré plusieurs similitudes, il ressort des consultations de PAC, que les défis auxquels font face les acteurs de la société civile au Congo-Kinshasa, en Sierra Leone, en Angola, qui sont trois pays émergents de conflits armés, ne sont pas identiques à ceux vécus par la société civile malienne, sénégalaise, sud africaine, qui sont des pays gouvernés par des régimes démocratiquement élus. Mais la différence doit être comprise plus sous l'angle des priorités que de l'importance accordée à tous les défis.

Sans s'y limiter car tout est interdépendant, la paix, la sécurité, la justice, le retour à l'ordre constitutionnel, la démocratisation des institutions politiques et le respect des droits humains, constituent le cheval de bataille des organisations de la société civile dans les pays en guerre ou sous dictature, alors que la gouvernance démocratique et la réforme de l'architecture économique mondiale, sont des enjeux qui dominent les revendications de la société civile des pays aux prises avec la corruption et autres pratiques antidémocratiques.

Les hommes et les femmes rencontrés lors de ces consultations sont des artisans du bien être de la population. Ils incarnent l'émergence d'une nouvelle ère en Afrique, une ère qui voit de plus en plus s'affirmer sur la scène publique et politique, une parole qui, si elle peut des fois paraître dissidente aux yeux du pouvoir, n'en est pas moins alternative et constructive.

La société civile est souvent perçue comme étant régie par l'antagonisme, particulièrement vis à vis du pouvoir local. Une telle façon d'interpréter l'action de la société civile est cependant réductionniste. D'abord, l'antagonisme est une dimension essentielle à la vitalité démocratique. C'est en vertu de ce principe que le débat contradictoire est possible. Ensuite, il ne veut pas dire fermeture au consensus. Si l'antagonisme est un principe démocratique, il n'est pas une fin en soi. Ce principe permet par contre à la société civile de se démarquer d'une vision, d'un système ou d'une pratique qui ne place pas le bien être de la population au centre des décisions politiques. C'est parce que son existence est ancrée dans l'émancipation populaire que la société civile est un lieu collectif d'alternatives politiques et sociales.

II. UN LIEU DU POLITIQUE DE PLUS EN PLUS RECONNU

Le rôle joué par la société civile africaine a été reconnu plus d'une fois, tant au niveau régional qu'international. En février 1990, la Conférence internationale sur la participation populaire dans le processus de redressement et de développement en Afrique, tenue à Arusha et réunissant 500 membres des organisations populaires, ainsi que les ONG, les gouvernements africains et les agences onusiennes, était une initiative visant à dégager une vision commune du rôle du mouvement populaire dans le processus de développement de l'Afrique.

L'un des gains majeures de cette Conférence fut l'adoption, par l'Organisation de l'Unité Africaine, de la Charte africaine pour la participation populaire (Août 1990). Dictée par la nécessité d'une meilleure prise en compte de l'opinion citoyenne dans la conception comme dans la prise de décisions politiques, la Charte fut une première initiative qui allait se raffermir au fur et à mesure que le défi de la participation citoyenne s'imposait comme un des leviers fondamentaux de la démocratie.

Une décennie après la promulgation de cette Charte, sous l'initiative de l'OUA/UA, trois conférences visant à élaborer un cadre de coopération entre la société civile africaine et l'OUA furent organisées à Addis Abeba en juin 2001, en juin 2002 et en juin 2004. Au dire de monsieur Amara Essy, alors Secrétaire Général de l'OUA, « La convocation de la 2^{ème} conférence à la veille du lancement de l'Union africaine souligne la détermination de l'OUA/UA à s'adapter aux mutations de l'environnement mondial ainsi que le rôle croissant et la légitimité de la société civile dans ce contexte¹⁵ ».

« L'une des avancées significatives de ces dix dernières années est l'influence grandissante des organisations et des réseaux de la société civile aux échelons local, national et mondial, dans la mise en œuvre de changements politiques. »

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2003.

En effet, de ces conférences est né le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), un organe consultatif de l'UA, qui, une fois opérationnelle, servira de tribune officielle de la société civile. Les participants au troisième Forum Union africaine et Société civile, ont effectivement adopté une Déclaration, dans laquelle ils réaffirmaient l'engagement des organisations de la société civile à travailler avec l'Union africaine¹⁶. Cependant, précise la Déclaration, cet engagement sera plus fructueux quand la conception et l'organisation du Forum relèveront des membres de la société civile eux-mêmes. Ceci implique l'entrée en vigueur des statuts du Conseil économique, social et culturel¹⁷. Instance créée par l'Union africaine en vue d'instaurer un partenariat solide entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile (Article 2, alinéa 2), et de promouvoir la participation de la société civile africaine dans l'implantation des politiques et des programmes de l'Union africaine (Article 2, alinéa 3), l'ECOSOCC est l'incarnation même de la volonté africaine à reconnaître la société civile comme l'un des crédibles relais entre les gouvernements et les populations.

Toujours au niveau régional, dans ce que d'aucuns considèrent comme un nouveau tournant de l'engagement des dirigeants africains dans les questions cruciales qui concernent l'avenir du continent, le Nouveau Partenariat pour le Développement l'Afrique (NEPAD) a formellement conditionné la réussite de son projet à l'appropriation du dit projet par les peuples africains¹⁸. Parmi tant d'autres, le Forum réunissant 80 membres de la société civile ainsi que des représentants gouvernementaux, tenu au Ghana en mars 2003, s'inscrit dans cette même optique de consolider un partenariat entre la société civile et les autorités politiques africaines.

À en croire le Secrétariat du NEPAD, un tel partenariat avec la société civile serait totalement consommé. Dans son bulletin d'information, le Secrétariat affirme même que « Désormais, le NEPAD bénéficie entièrement du soutien des fédérations syndicales, des formations de la société civile et des organisations professionnelles les plus importantes¹⁹ ». Cet enthousiasme est cependant loin de faire l'unanimité. Les critiques ont fusé de partout, déplorant le grand secret qui a entouré la conception et la naissance du NEPAD. À ces critiques au sujet du caractère huis clos, d'autres tout autant crédibles, ont contesté le postulat néo-libéral qui sous-tend le NEPAD. Certes le NEPAD n'est pas un programme, mais une déclaration d'intention et d'engagement, ouverte au processus d'appropriation nationale. Toutefois, il n'en demeure pas moins vrai qu'il est difficile de s'approprier une vision politique quand on en partage pas le fondement idéologique.

Au niveau international, l'ONU a à maintes reprises reconnu le rôle de la société civile. Pour ne retenir que les deux dernières initiatives d'envergure lancées par le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, rappelons la constitution du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, rappelons aussi l'appel lancé à l'occasion de la Déclaration du Millénaire. Alors qu'à travers les travaux de la première initiative (Groupe de travail sur les relations entre l'ONU et la société civile), le Secrétaire Général de l'ONU souhaite conduire les pays membres à refonder le multilatéralisme et la gouvernance mondiale au delà de l'axe intergouvernementale, en y intégrant la société civile; à travers la Déclaration du Millénaire, les 191 pays membres de l'ONU ont solennellement décidé « D'établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et l'élimination de la pauvreté²⁰ ».

Consacré à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le rapport 2003 du PNUD accorde également une place de choix à la contribution de la société civile dans l'accomplissement de ces objectifs. D'entrée de jeu, le rapport souligne que « La société civile, les associations communautaires et professionnels, jusqu'aux groupes de femmes et aux réseaux d'organisation non gouvernementales, jouent un rôle important dans la mise en œuvre et le suivi des avancées en direction de ces objectifs²¹ ».

La volonté politique étant intimement liée et nourrie par la volonté populaire, le rapport 2003 du PNUD estime que l'engagement citoyen, une résultante de cette volonté populaire, n'est efficace que dans la mesure où il s'inscrit dans une société civile bien organisée²². Le rapport va encore loin en affirmant que « L'une des avancées significatives de ces dix dernières années est l'influence grandissante des organisations et des réseaux de la société civile aux échelons local, national et mondial, dans la mise en œuvre de changements politiques »²³. Entre autres exemples d'engagement, le rapport rappelle les dossiers relatifs à l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et la lutte contre le sida, dossiers dans lesquels la société civile s'est particulièrement impliquée.

Dans le même ordre d'idées, l'OCDE prône un dialogue inclusif et qui reflète la diversité : « L'un des enjeux majeurs consistera à trouver le juste équilibre entre les activités relevant du dialogue panafricain et les activités à mener au niveau régional ou national. En outre, il conviendra également d'organiser les activités de façon à y associer des représentants de la société civile (ONG, syndicats et secteur privé)²⁴ ».

Au vu des paragraphes précédents, on pourrait croire que la reconnaissance de la société civile est une question réglée. Or la réalité sur le terrain, appuyée par l'écho qui se dégage des consultations organisées par PAC auprès de ses partenaires africains, indique plutôt une situation mitigée. Deux défis majeurs méritent d'être soulevés. Premièrement, l'aboutissement et la mise en œuvre de cette reconnaissance régionale et internationale, au plan national et local. Deuxièmement, le piège d'une reconnaissance « incorporée », c'est-à-dire soumise aux modalités pré établies par les dirigeants politiques, une reconnaissance bâtie sur une confusion entre participation au dialogue et exécution des décisions préalablement adoptées.

III. UNE RECONNAISSANCE ENCORE DÉFICIENTE

Au niveau national, l'espace politique réservé à la société civile laisse plutôt à désirer. Cette réalité a été clairement soulevée par plusieurs participants aux consultations de PAC, particulièrement ceux réunis à Addis Abeba et à Johannesburg. Après avoir indiqué que les organisations de la société civile représentaient toutes les couches de la population et que leur profonde connaissance des problèmes de base était un atout pour leur participation à la formulation et la mise en œuvre des politiques, les partenaires rencontrés à Addis Abeba ont critiqué l'absence d'un processus légal et permanent, qui assurerait la participation de la société civile à la définition et à l'implantation de la politique éthiopienne en matière de développement.

Pour leur part, les participants à la consultation de Johannesburg, ont dénoncé avec véhémence le peu de considération que le gouvernement sud-africain réserve aux alternatives appuyées par le mouvement social et démocratique. Le revirement du gouvernement de l'ANC qui s'était fait élire en 1994 sous un programme de justice sociale²⁵, le Reconstruction and Development Programme (RDP) et qui, deux ans après, a remplacé ce programme par le Growth Employment and Redistributive Programme (GEAR), qui lui, faisait davantage l'apologie du marché²⁶ que de la justice sociale, a laissé beaucoup d'amertume au sein de la société civile.

Sur le plan des droits civils et politiques, les marques de suspicion à l'égard de la société civile sont encore plus palpables. En effet, si les organisations professionnelles, celles qui dispensent des services à la population ainsi que les groupes de recherche, ne s'attirent pas beaucoup la colère du pouvoir dont ils sont l'interface, il y va autrement pour les associations de défense des droits civils et politiques.

Dans plusieurs pays aux prises avec des régimes non démocratiques, les tentatives d'intimider la société civile, de la museler ou d'exercer une répression politique à son égard, sont monnaie courante. Une telle attitude reflète la confusion souvent entretenue de façon délibérée entre la société civile et l'opposition politique. En matière de répression politique en Afrique, Amnistie Internationale fait état, dans son rapport 2003, de harcèlement pratiqué contre les défenseurs des droits humains au Cameroun, en Érythrée, en Éthiopie, au Rwanda, au Tchad, au Togo et au Zimbabwe²⁷. Phénomène répandu en Afrique, l'intimidation des défenseurs des droits civils et politiques a poussé à la création, par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, d'un poste de Commissaire chargé de veiller à la protection des défenseurs des droits de l'homme, poste dont le premier mandat a été confié à madame Jainaba Johm.

Cet aspect de la marginalisation de la société civile constitue un grand obstacle à l'instauration d'États de droit. Pratique visant à faire taire toute opinion différente de celle du pouvoir en place, la marginalisation de la société civile révèle par extension une défaillance de la répartition et de l'équilibre du pouvoir. La concentration du pouvoir décisionnel entre les mains de l'Exécutif, qui, selon les cas, se confond avec la Présidence, aboutit souvent au ballottage de l'opposition, mais aussi au ballottage des pouvoirs législatif et judiciaire, garants de la gouvernance démocratique.

Ainsi détourné, le politique s'incarne non plus à travers la participation populaire, mais dans le pouvoir présidentiel. Un tel phénomène qui témoigne d'un détournement de la démocratie n'est pas l'apanage de l'Afrique. Il résulte d'une profonde mutation politique qui, à travers le monde, a vu s'imposer des structures de décision ad hoc, parallèles aux institutions de régulation politique, issues du processus démocratique.

La réhabilitation du politique va de pair avec la re-dynamisation et la responsabilisation des Parlements car ces derniers constituent l'un des espaces de délibérations politiques. Grâce à plusieurs mécanismes de consultation populaire, dont les commissions parlementaires, les Assemblées Nationales doivent en principe faire figure d'Agora pour la société civile.

Ce qui se passe en Afrique où le NEPAD, un cadre théorique qui engage l'avenir du continent, a été concocté sans égard aux élus et autres partenaires politiques, est la version africaine d'une tendance mondiale qui n'a de cesse de substituer la pratique démocratique à l'affairisme politique. En avril 2001, alors que se tenait le Sommet des Amériques, la majorité des députés de ce continent, l'ensemble de la société civile et la totalité des peuples des Amériques, ignoraient le contenu du projet qui potentiellement allait jeter les bases de la ZLÉA (Zone de Libre-Échange des Amériques).

Et c'est dans la plus grande frustration que le Président de l'Assemblée nationale du Québec et fondateur de la Conférence Parlementaire des Amériques (COPA), avait dénoncé ce qui, à ses yeux, incarnait un comportement autoritaire et absolutiste. Au dire de monsieur Charbonneau, en écartant les élus et la société civile, les 34 chefs d'États des Amériques agissaient comme des « monarques élus à la tête d'oligarchies politico-technocratiques²⁸ ».

Une telle comparaison est transposable d'un continent à un autre. Lors du Forum sur la société civile et le NEPAD, tenu au Burkina Faso, les quatre vingt représentants venus du Mali, du Niger et du Burkina Faso, avaient, à travers la Déclaration de Ouagadougou²⁹, dénoncé plusieurs manquements graves dont le mutisme du NEPAD au sujet de la nécessité du plein exercice des pouvoirs par les institutions parlementaires africaines. On retrouve la même dénonciation dans pratiquement toutes les déclarations faites à ce sujet par la société civile.

Il est vrai que l'existence du Forum des Parlementaires Africains pour le NEPAD, ainsi que la mise sur pied en mars 2004 du Parlement panafricain par l'Union Africaine, attestent une reconnaissance de l'importance que revêt l'implication des élus dans la conduite des affaires politiques africaines. Le Protocole portant création du Parlement panafricain dit clairement que ce dernier est « une plate-forme commune aux peuples africains et à leurs organisations communautaires en vue d'assurer leur plus grande participation aux décisions concernant les problèmes et les défis qui se posent au continent³⁰ ».

Cependant, trois critiques s'imposent. Premièrement, on peut craindre le dédoublement des cadres. Le Forum des Parlementaires est une initiative du NEPAD, tandis que le Parlement panafricain est une instance de l'Union africaine. Comment les deux cadres vont-ils arrimer leurs mandats ? La question reste ouverte. Deuxièmement, pour les cinq premières années de son fonctionnement, le tout nouveau Parlement panafricain ne sera doté que d'un mandat consultatif. On peut donc douter de son efficacité étant donné que sa marge de manœuvre est fort réduite. Troisièmement, il convient de rappeler que le mandat des Assemblées parlementaires, qu'elles soient régionales ou nationales, n'est pas seulement de mettre en œuvre des politiques déjà concoctées, mais de participer à l'élaboration de mesures législatives bénéfiques à la population et de s'assurer que ces mesures sont appliquées par l'Exécutif.

Un tel mandat nécessite préalablement l'existence d'études solides et la tenue de débats, sur les causes structurelles des problèmes africains et les possibles solutions. De part leur connaissance des enjeux, leur proximité des milieux de vie et leur expérience, les acteurs et actrices de la société civile sont des partenaires incontournables dans ce genre de processus. Or le moins que l'on puisse dire, c'est que le NEPAD a évité de se prononcer sur les causes profondes qui ont conduit le continent africain là où il est. En ne disant pas un mot sur les raisons d'échec de plans de développement qui l'ont précédé, le NEPAD renforce du même coup le doute qui subsiste quant à ses propres chances de réussite.

IV. NÉCESSAIRE ANALYSE STRUCTURELLE DES GRANDS ENJEUX AFRICAINS

De quel système économique parle-t-on, de quelles crises politiques s'agit-il, quelles en sont les différentes formes de désarticulations et surtout, quelles alternatives porteur d'espoir? C'est à ces questions que les membres de la société civile réunis dans le cadre des consultations de PAC, ont essayé de répondre.

Bien des courants s'affrontent quand on parle des problèmes de développement en Afrique. Nous en retiendrons deux. Le premier courant impute la responsabilité de l'échec du développement africain aux facteurs internes, en l'occurrence le caractère mafieux, despotique, corrompu et clientéliste de certains régimes africains. Dans ce qui peut être considéré comme une interprétation anthropologique du jeu de pouvoir, Jean-François Bayart analysait en 1989 la crise de l'État africain à l'aune de la politique du ventre³¹. Critique du clientélisme politique africain, ce livre eut le mérite de situer le phénomène du favoritisme dans un contexte plus large, dont l'un des traits est la confusion entre la gestion des affaires de l'État et l'ascension économique personnelle.

À la différence de Bayart qui n'a pas limité le despotisme aux seules causes intrinsèques africaines, d'autres analyses ont été moins nuancées. Parmi les analystes les plus controversés, on peut citer Axelle Kabou et plus récemment, Stephen Smith. Se basant sur la disponibilité de ressources naturelles dont regorge l'Afrique, Axelle Kabou minimise la faiblesse de ressources financières et de capitaux à destination de l'Afrique, et justifie le retard africain en matière de développement par des facteurs internes et quasi-culturels³². D'après l'auteure, enfermé dans le traumatisme du passé colonial, le continent africain refuserait sciemment son entrée dans la modernité technologique, scientifique et industrielle.

De son côté, Stephen Smith impute le mal africain à la crispation identitaire et à une attitude immobiliste, tributaire de l'exception culturelle africaine³³. D'après lui, l'obstination africaine à s'enfermer dans un passé idéalisé et structuré par la conscience noire, serait à l'origine de tous les rendez-vous manqués par l'Afrique. Après avoir affirmé qu'il suffirait de remplacer la population du Nigeria par celle du Japon, celle de la RDC par celle de la France ou encore la population tchadienne par la population israélienne, pour voir les pays africains nommés sortir de leurs gouffres; Smith refuse de traiter nommément les Africains « d'incapables pauvres d'esprit », mais affirme que la civilisation matérielle, l'organisation sociale et la culture politique africaines constituent des freins au développement : « L'Afrique ne tourne pas parce qu'elle reste bloquée par des obstacles socioculturels qu'elle sacralise comme des gris-gris identitaires »³⁴.

Ce genre d'analyses a provoqué une onde de choc au sein de l'opinion intellectuelle africaine et internationale. Le fait de poser le retard économique de l'Africain ainsi que toutes les crises qui handicapent son développement, en termes d'essence, de nature, de trait culturel, etc., et non sous l'angle du système économique mondial, sa logique, son architecture, et les disparités mondiales qui en résultent; revient à accréditer le discours naturalisant qui soutient que « la forme que prend la société n'est que le résultat de la poursuite, par chaque individu, des impératifs de survie dictés par sa nature³⁵ ». Entre une telle façon d'évacuer les facteurs structurels sur lesquels repose le fossé entre l'Afrique et les pays riches, et le racisme, il n'y a qu'un pas à faire.

À l'opposée d'une telle lecture manichéenne, l'analyse proposée par le deuxième courant et dans laquelle se reconnaît généralement la société civile aborde les problèmes africains sous plusieurs volets interconnectés. Et même s'il reconnaît le caractère endogène des fondements de l'impasse africaine, le deuxième courant ne les appréhende pas sous l'angle identitaire ou culturel, pas plus qu'il ne réduit sa critique en matière de politique, à une condamnation tous azimuts des modes de gouvernance en Afrique. On peut situer dans cette grille d'analyse des penseurs comme Samir Amin, Jean Ziegler, Jean-Marc Ela, etc. Outre le fait qu'elles dénoncent l'iniquité des rapports Nord/Sud, le néolibéralisme et la mondialisation, ces personnalités partagent également l'attachement à la société civile.

Pour Samir Amin, le problème ne réside pas dans l'incapacité africaine à s'intégrer dans la mondialisation ou dans l'économie capitaliste. Le problème vient de la logique asymétrique du système économique mondial en vertu de laquelle le centre cumule davantage de richesses au détriment des périphéries. Loin d'aider à trouver des solutions, la mondialisation réduit la capacité des sociétés africaines à relever les défis de l'époque³⁶.

Au sujet des phénomènes comme la corruption, le détournement des fonds publics et le pillage des ressources naturelles, Jean Ziegler et Jean-Marc Ela reconnaissent sans faux fuyant la responsabilité africaine. Mais selon les cas, ils étendent également cette responsabilité à des filières et à des acteurs non africains. Dans sa dénonciation des prédateurs de l'économie mondiale, Ziegler démontre une corrélation entre la privatisation des fonctions de l'État, la libéralisation du commerce, l'exploitation criminelle des ressources naturelles et la guerre civile en Angola, au Libéria et en Sierra Leone³⁷.

Abordant dans le même sens, Jean-Marc Ela reconnaît que l'Afrique est aussi « malade d'elle-même »³⁸. Mais ajoute-t-il, le pillage organisé et la corruption pratiqués par les dirigeants africains sont des actes rendus possibles par les réseaux mafieux et lobbies qui contrôlent les ressources stratégiques et qui soutiennent les dictatures. On ne peut donc pas échapper à une analyse de l'économie politique des ressources du sous-sol africain, comprise dans la dynamique conflictuelle de la globalisation, tout comme on ne peut pas séparer la paupérisation du continent de la criminalisation de l'économie et des conséquences des politiques néolibérales imposées par le FMI et la Banque mondiale (*Idem*).

L'Afrique subsaharienne est souvent dépeinte comme une région de misère, de catastrophes naturelles et humanitaires. Sans être totalement faux, un tel portrait renvoie comme on vient de le voir aux facteurs endogènes et exogènes de ces crises. La société civile en Afrique est consciente de la lourdeur des défis. Aux côtés de millions d'africains qui se battent quotidiennement pour redresser la situation, la société civile a son mot à dire sur les causes et les possibles solutions des crises africaines. Trois problématiques d'importance capitale pour la stabilité de l'Afrique ont particulièrement retenu l'attention des participants aux consultations de PAC : (1) la paix et la sécurité humaine, (2) la gouvernance démocratique, (3) les droits socio-économiques.

IV.1 DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ HUMAINE

Le paysage politique que reflète l'Afrique subsaharienne n'est pas très reluisant. Sur 19 pays à travers le monde, dans lesquels l'armée était intervenue au cours des années 1990, 15 sont localisés en Afrique subsaharienne³⁹. Il s'agit du Burundi, des îles Comores, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, du Lesotho, du Niger, du Nigeria, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Sierra Leone et de la Somalie. À cette liste on peut ajouter le Libéria, le Nord de l'Ouganda, et le Soudan, liés par la guerre civile.

Deux constats se dégagent de cet état des lieux. Premièrement, la majorité de ces pays où l'armée était intervenue dans les affaires politiques, sont également des pays en guerre ou ils l'étaient il n'y a pas longtemps. Donc il y a un lien de cause à effet entre immixtion militaire ou renversement de l'ordre constitutionnel, et conflit armé. Deuxièmement, sur les 48 pays qui composent l'Afrique subsaharienne, une vingtaine ont vécu une situation de guerre civile au cours des quinze dernières années. C'est pratiquement la moitié de la population en Afrique subsaharienne qui a subi et qui endure encore les affres de la guerre.

Ce portrait révèle la profondeur de la fracture politique, sociale et économique provoquée par la guerre civile en Afrique. En effet, même si elle ne représente que 10% de la population mondiale, l'Afrique subsaharienne est la deuxième région, après l'Asie, où est concentrée la majorité des personnes réfugiées et déplacées internes à savoir 15 millions, dont 80% sont des femmes et des enfants⁴⁰. Les femmes sont particulièrement exposées à une violence physique et sexuelle généralisée et dévastatrice, comme en témoignent les situations au Darfour, dans la région des Grands lacs et en Sierra Leone. En outre, c'est en Afrique subsaharienne où on retrouve la majorité de morts attribués à la guerre et la majorité des enfants soldats. L'Afrique subsaharienne est également une région où prolifère le commerce illicite des armes légères.

Guerres civiles et leurs conséquences sur la population

Pays d'origine	Personnes réfugiées	Déplacées internes	Pertes en vies humaines
Soudan	490 000	4 000 000	2,000 000
Angola	421 000	4 000 000	1,000 000
Burundi	570 000	1 000 000	200 000
RD Congo	395 000	2 000 000	3,000 000
Sierra Leone	500 000	4 500 000	75 000
Libéria	*	2 400 000	150 000
Côte d'Ivoire	400 000	800 000	*

Sources : compilation : (1) Refugees. Africa at a crossroads, volume 2, numéro 131, 2003. (2) Rapport PNUD 2003, (3) Rapport PAC (2000). *Le cœur du problème : la Sierra Leone, les diamants et la sécurité humaine*.

* Donnée non disponible

Au regard de ce tableau, il n'est pas exagéré d'affirmer que le continent africain occupe la première rangée du palmarès de l'insécurité mondiale. Pourtant, ce n'est ni dans les pays en guerre où sont concentrées les personnes déplacées, ni dans les pays limitrophes comme la Tanzanie, le Tchad, le Kenya, la Zambie, l'Ouganda, la Guinée etc., où les victimes de la guerre trouvent refuge, que s'achemine la grande part de l'enveloppe allouée à la sécurité humaine. En 2003, le HCR n'est venu en aide qu'à 4,6 millions des 15 millions de personnes déracinées en Afrique⁴¹. Ces personnes représentaient 22% des 20,556,700 personnes dont le HCR était en charge à travers le monde.

L'organe de l'ONU était doté en 2003 d'un budget de 400 millions de dollars destiné à l'Afrique, sur un budget total de 1.16 milliards \$. En d'autres mots, l'argent dépensé quotidiennement en 2003 par le HCR en Afrique était inférieur à 1\$ par réfugié. Si on pense aux 80 milliards de dollars que les États Unis ont dépensé en 2003 dans la guerre en Irak, une guerre injuste et injustifiable, on ne peut que tirer la conclusion qui s'impose quant à l'attention accordée aux victimes de la terreur africaine, pour reprendre l'expression de Colette Braeckman⁴².

Le commerce illicite des armes légères est un autre paramètre qui sous-tend les conflits armés en Afrique. Il a en effet été démontré la corrélation entre le trafic des armes et l'exploitation criminelle des ressources naturelles. Les exemples de la République démocratique du Congo, de l'Angola et de la Sierra Leone/Libéria, sont assez éloquents. À ce propos, plusieurs initiatives africaines et internationales ont été menées afin d'éradiquer le commerce illégal des armes légères dont le chiffre annuel est estimé, à 100 millions pour l'Afrique, et à plus de 500 millions dans le monde.

En juillet 2001, la Conférence de l'ONU sur les armes légères, était assortie d'un Programme d'action sur la lutte contre le trafic illicite des mêmes armes. Les recommandations de cette Conférence n'ont visiblement pas été suivies car dans son rapport sur les armes légères, publié en décembre 2003, Kofi Annan demandait au Conseil de sécurité ce qui suit : « Le Conseil est fortement encouragé à poursuivre ses efforts visant à identifier les liens entre le commerce illicite des armes et l'exploitation illicite des ressources naturelles et autres, ainsi que le commerce des drogues illégales et de mettre au point des stratégies novatrices pour traiter de ce phénomène. À cet égard, il faudrait examiner attentivement les conclusions et recommandations des organes créés pour mener des enquêtes sur ces liens, notamment le groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses en République Démocratique du Congo, le groupe d'experts sur le Libéria et l'Instance de surveillance concernant les sanctions contre l'UNITA »⁴³.

Au niveau régional, quatre initiatives méritent d'être soulignées. Il s'agit du Moratoire de la CEDEAO sur les armes légères adopté en octobre 1998, la Déclaration de Bamako en décembre 2002, relative à la paix et au contrôle des armes dans l'espace ouest africain, la Déclaration de Nairobi de mars 2003 relative au commerce illicite des armes légères dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, et le tout nouveau Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lancé officiellement le 25 mai 2004.

Dans leur Déclaration d'engagement en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, les chefs d'État et de gouvernements africains reconnaissent que la ratification de plusieurs traités sur la paix et la sécurité n'a pas été traduite en actes et qu'ils attendent doter ce nouveau Conseil de l'autorité nécessaire dont il a besoin pour être plus dynamique.

Les chefs d'État et de gouvernement se sont de plus engagés à bâtir une vision holistique de la paix et de la sécurité, en éliminant les causes des conflits et les problèmes fondamentaux qui les nourrissent, à savoir « l'extrémisme ethnique et religieux, la corruption, les conceptions étriquées de la citoyenneté, la pauvreté et les maladies, avec un accent particulier sur l'épidémie du VIH/SIDA, qui est devenu un problème de sécurité sur notre continent, l'exploitation illégale des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, le mercenariat, la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, et les dégâts provoqués par les mines antipersonnel »⁴⁴.

Si les dirigeants africains sont sérieusement désireux de reconnaître la contribution de la société civile, ils doivent mettre sur pied des mécanismes permanents de consultation, au niveau du Secrétariat du NEPAD, et au niveau des institutions locales.

La question que l'on se pose, est de savoir comment de telles initiatives ne parviennent pas à ralentir le trafic des armes légères ? Comme l'a démontré Steve Wright⁴⁵, la logique du commerce des armes porte en elle une partie de la réponse. La limite entre le commerce licite et illicite est très floue. Cette situation de blanchiment d'armes est rendue possible par les mécanismes de courtage et de la production sous licence qui font que la transaction se déroule sur un territoire où les armes ne pénétreront jamais et qui autorisent le courtier à se débarrasser du titre de propriétaire.

Compte tenu de ce genre de manipulations, la responsabilité du trafic d'armes doit clairement être imputée aux pays occidentaux, détenteurs des licences, aux armées et groupes armés africains, mais aussi aux nombreux intermédiaires, qu'ils soient courtiers étrangers ou relais africains.

Mais par delà tout, le phénomène des conflits armés et ses marques indélébiles sur la population africaine poussent à réfléchir profondément sur la paix et la stabilité africaine, conditions sans lesquelles le développement et la démocratie ne seraient que mirage.

Conclusion sur la paix, la sécurité et les ressources naturelles

Face à une menace de désintégration du continent, quelle réponse ou quelle alternative propose la société civile à une Afrique qui traverse une période charnière entre les plaies béantes du passé, l'absurdité des régimes corrompus et l'espoir de voir l'avènement d'une véritable ère de liberté et de démocratie? Ce serait prétentieux d'attribuer à la société civile des solutions miracle.

Néanmoins, à défaut de trouver une réponse définitive à ce défi, la société civile a le mérite de poser un bon diagnostic, de soulever les enjeux fondamentaux et de définir les paramètres de la paix.

Sortir d'un conflit renvoie impérativement à la question de la nature du dit conflit. La plupart de conflits en Afrique sont post coloniaux. C'est à dire qu'à quelque exception près, ils reflètent le prolongement de crises incubées dans le terreau colonial, et qui explosent à la face d'une Afrique émancipée théoriquement mais dont la libération est prise entre le marteau de l'héritage colonial, l'enclume des pratiques dictatoriales qui suivirent la décolonisation et l'hémorragie économique qui a transformé la guerre africaine à une activité lucrative.

Ces conflits armés sont également nourris par le marasme économique car ils révèlent l'existence d'une jeunesse aux abois, victime de la crise de l'éducation, de la crise de l'agriculture, et du chômage. Par ailleurs, comme l'ont souligné les participants aux consultations de PAC à Bamako, certains conflits ont pour substrat la mauvaise gestion du patrimoine foncier en même temps qu'ils traduisent le désenchantement des régions qui regorgent de richesses naturelles et qui ne bénéficient pas de leurs retombées économiques.

Au vu des précédents paragraphes, il va sans dire que la résolution des conflits armés en Afrique repose sur la conjonction de plusieurs efforts. Le contrôle des armes et l'arrêt du pillage des ressources naturelles doivent aller de pair avec un véritable programme de lutte contre la pauvreté et une vision holistique de la démocratie. Mais la guerre en RDC et celle en Sierra Leone où l'implication des pays voisins a particulièrement heurté la conscience africaine, ont montré à quel point la responsabilité africaine pèse dans la désintégration du continent. Il s'agit là d'une situation inédite qui porte ombrage au projet panafricaniste que veut se donner l'Union africaine. La justice, dans ce cas, doit être appliquée à tous les acteurs nationaux, régionaux, et étrangers, qui ont trempé dans ces guerres.

La société civile dénonce les bavures militaires et l'intrusion étrangère. Elle demande la fin de l'impunité, la fin de la violence à l'égard des femmes, la fin de l'utilisation des enfants soldats, la fin du pillage des ressources naturelles et l'instauration des conditions d'une paix durable. La paix et la réconciliation sont des paris dont la réussite ne repose plus uniquement sur les acteurs politiques et militaires en pourparler. L'implication de la société civile est devenue un paramètre important non seulement de la négociation de la paix mais aussi de la reconstruction.

En République Démocratique du Congo, pour ne prendre que cet exemple, la société civile a jeté les bases de la paix et de la réconciliation nationale. La Campagne nationale pour la paix durable en RDC (CNPD), est une initiative à qui le processus de transition en cours doit beaucoup. Loin d'être un simple slogan, l'objectif d'une paix durable a été édifié autour d'une véritable vision nationale. Contrairement aux autres pratiques courantes, en RDC le plan de paix n'a pas uniquement été peaufiné par les différentes factions

armées. La société civile congolaise, réunie sous la bannière de « Forces vives », a contribué à en définir les termes. L'arrêt des hostilités, le retrait des troupes étrangères, le dialogue national, l'inclusion des femmes, la relance du processus de démocratisation, la reconstruction nationale, etc., sont les principaux points sur lesquels revenaient constamment les porte-parole⁴⁶ de la société civile au Dialogue inter-congolais.

Toujours en RDC, l'implication des organisations comme le Centre national d'appui au développement et à la participation populaire (CENADEP) au processus de Kimberley, au terme duquel fut régentée la certification du diamant, constitue un exemple du rôle joué par la société civile dans la lutte contre le pillage des ressources minières et dans la recherche de la paix⁴⁷.

Enfin, on ne peut pas parler de l'implication de la société civile dans la paix sans évoquer le rôle qu'y jouent particulièrement les femmes. Dans un message livré récemment aux chefs d'États et de gouvernements africains, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan disait : « Les femmes se sont montrées bien des fois utiles et indispensables dans les processus de paix. Elles se sont peu à peu fait une place à la table des négociations, dans l'application des accords de paix, dans le relèvement, la reconstruction et le désarmement après un conflit. Il est temps de les associer de plein droit à ces processus, à tous les niveaux et à toutes les étapes »⁴⁸.

En effet, au niveau local, national et régional, les femmes africaines ont franchi une étape où elles n'admettent plus d'être des partenaires de paix sans titre. Aussi, exigent-elles l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui leur reconnaît le droit à la participation et à la représentation. Les nombreux Collectifs de femmes pour la paix qu'on retrouve dans les Grands lacs, en Afrique de l'Ouest, etc., témoignent l'existence d'une voie et d'une voix des femmes pour la paix en Afrique. Le « Mano River Union Women's Network for Peace⁴⁹ », une initiative réunissant des groupes de femmes de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, reflète l'engagement des femmes africaines à penser la paix non seulement à l'intérieur des frontières nationales, mais aussi à bâtir une paix régionale.

Les participants aux consultations de PAC ont réitéré leur volonté à s'impliquer dans les processus de paix et dans la reconstruction. Ils souhaitent une reconnaissance politique qui puisse renforcer leur engagement. L'arrêt du trafic illicite des armes, l'arrêt du trafic des enfants soldats, l'arrêt du pillage des ressources naturelles, la protection des femmes contre le viol et autres violences physiques couramment commis en contexte de conflit armé, constituent les champs à investir prioritairement. Pour ce faire, les membres de la société civile demandent que le genre et le leadership féminin soient inscrits dans toutes les initiatives de paix. Ils demandent que la présence de la société civile dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sociale, soit renforcée. Ils demandent enfin que la société civile soit intégrée dans la gestion participative des ressources naturelles.

IV.2 DU NEPAD ET DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

L'accent mis par le NEPAD sur la bonne gouvernance, est original. Cependant il laisse en suspend des questions d'importance capitale. Premièrement, la bonne gouvernance est une notion politique alors qu'on a l'impression que le NEPAD y fait particulièrement allusion quand il est question de la gestion économique et administrative. Deuxièmement, on a l'impression que ce principe, et foncièrement lui, est à l'origine de la pauvreté endémique du continent. Et troisièmement, tout porte à croire qu'une fois la bonne gouvernance assurée, les pays donateurs ainsi que les investisseurs privés seraient plus encouragés à renforcer leur partenariat avec l'Afrique.

À l'instar du PNUD, cet enthousiasme est à prendre avec réserve. En effet, même s'il place la gouvernance et l'efficacité des institutions politiques au cœur du développement de l'Afrique, le PNUD nuance l'importance accordée à cette condition et tient compte de l'imbrication de plusieurs phénomènes exogènes.

Dans le rapport 2003 sur le développement humain⁵⁰, le PNUD reconnaît l'existence de problèmes structurels, à savoir la logique du système international des échanges, les barrières commerciales imposées par les pays riches, le déséquilibre des subventions agricoles, la dépendance de l'Afrique subsaharienne vis à vis d'un petit nombre de matières premières exportables, le poids de la dette extérieure, les contraintes géographiques, la pandémie du sida, etc., qui sont des réalités qui échappent au contrôle des pays pauvres.

Un signal est lancé par le PNUD au sujet de l'importance accordée à la gouvernance comme étant le critère par excellence de l'octroi de l'aide étrangère : « Les pays riches et les institutions qu'ils contrôlent peuvent se focaliser sur la bonne gouvernance lorsqu'ils déterminent la répartition de leur aide. Mais trop souvent, ils font l'impasse sur les autres défis que doivent relever nombre des pays les plus pauvres [...]. Trop de décideurs de ces pays riches, ne comprennent pas les forces structurelles à l'œuvre en profondeur, restent persuadés que les pays pauvres ne font pas assez d'efforts pour se développer⁵¹ ».

Abordant dans le même sens, Ross Herbert souligne que la bonne gouvernance et la démocratie, quand bien même elles constituent des conditions sine qua non du développement en Afrique, ne peuvent pas voiler d'autres réalités exogènes. Il existe une profonde conviction en Afrique, soutient Herbert, que les politiques d'ajustement structurel, la libéralisation du marché et la privatisation, constituent la cause immédiate des problèmes du continent⁵².

Les participants aux consultations de PAC ont tenu à souligner que la bonne gouvernance repose avant tout sur la capacité et la possibilité qu'ont les peuples à participer au dialogue politique.

L'échec des négociations sur le cycle de Doha, lors du Sommet de Cancun, ainsi que le faible appui que donnent les dirigeants du G8 aux demandes africaines relatives aux subventions agricoles et aux tarifs douaniers, sont des exemples qui montrent que si la gouvernance est une condition importante du développement, elle ne constitue qu'une pièce d'un grand puzzle.

En effet, lors du dernier Sommet du G8 qui s'est tenu en Géorgie aux États Unis en juin 2004, la délégation des six chefs d'États africains n'a pas caché sa déception eu égard au piétinement de la question des subventions accordées par les pays riches⁵³ à leur agriculture. Quant à l'accord-cadre signé à Genève le 1 août 2004, il constitue certes un geste encourageant dans la mesure où il entérine le principe de réduire substantiellement l'aide apportée par les pays riches à leur agriculture. Cependant, au dire de plusieurs observateurs, non seulement le texte de cet accord est vague, mais aucune date limite en vue des négociations n'a été fixée et tout porte à croire que les 147 pays membres de l'OMC vont se lancer dans une période de palabres interminables (Libération, 2 août 2004).

La question des subventions agricoles et du soutien des produits agricoles à l'exportation montre à quel point, tout en prônant la libéralisation du commerce, les pays riches pratiquent le protectionnisme. Elle montre également que le soutien de l'agriculture des pays riches se fait au détriment de l'aide publique au développement. À titre d'exemple, comme le révèle le rapport 2003 du PNUD, en 2000, les vaches et le coton des pays de l'OCDE, ont reçu nettement plus d'aide que la population en Afrique subsaharienne⁵⁴.

Selon toujours le même rapport, en 2000, les États Unis ont subventionné leur coton avec 10,7 millions \$ par jour, alors qu'ils ont accordé à l'Afrique subsaharienne une aide totale de 3,1 millions par jour. De même, dans le but de subventionner les produits laitiers, l'Union européenne a accordé à ses fermiers une somme de 913\$ par vache, alors qu'elle a versé à l'Afrique subsaharienne une aide de 8 \$ par habitant.

Partenariat, et non incorporation

Au vu des paragraphes précédents, force est de constater que le débat sur l'appropriation du NEPAD par la population, les acteurs politiques et la société civile, est loin d'être clos. Dans la mesure où la pratique démocratique fait face à l'extrapolation de la vérité sur les causes profondes des problèmes africains, l'invitation au dialogue avec la société civile risque de paraître comme étant une invitation à une parodie de la consultation. Et c'est donc dans les limites du non dit qu'il convient d'analyser la main tendue à la société civile. Une invitation au dialogue n'est possible que si le dialogue existe dans les faits.

Les statistiques se suivent et se ressemblent. À l'instar des précédents bilans, le rapport 2003 du PNUD sur le développement humain tire encore une sonnette d'alarme en affirmant que si une offensive n'est pas lancée, l'Afrique subsaharienne ne remplira pas les objectifs concernant la pauvreté avant 2147.

Or il est permis de croire que ce à quoi nous observons est un appel non pas au dialogue, mais à l'entérinement de consensus établis entre les dirigeants africains et leurs créanciers. Le NEPAD a d'abord été soumis au vote de confiance des pays et institutions donateurs, et c'est après leur feu vert que les dirigeants africains ont seulement entamé une démarche de vulgarisation à l'intérieur du continent. On peut effectivement reconnaître qu'à travers un processus de vulgarisation, le but visé est la participation collective et populaire. Mais on peut également questionner la confusion entre cette procédure d'ordre pédagogique, et la politisation des enjeux du NEPAD qui elle, exige un véritable débat public.

Si le nouveau paradigme qu'est la gouvernance, reflète ce genre de pratique, c'est à dire un détournement du sens de la consultation, autant admettre que la gouvernance, dans sa facture actuelle, est assimilable à un gouvernement en dehors du politique⁵⁵. Dans ce cas, elle n'appelle pas à la politisation, c'est à dire à une discussion publique des enjeux socio-économiques et politiques, mais à leur endossement. Partout en Afrique comme ailleurs, ce sont des experts engagés par l'État qui définissent les plans de développement. Ce sont ces experts qui exercent la citoyenneté, pas les peuples concernés, ni la société civile.

En Afrique du Sud⁵⁶, pour ne retenir que cet exemple, à l'opposé du programme initial de l'ANC qui traduisait la volonté du mouvement social, le GEAR aurait été rédigé par quinze économistes, dont un seulement avait fait partie du mouvement démocratique sud africain.

Un tel déplacement de pouvoir qui passe de la population et du mouvement social, au contrôle absolu de l'exécutif, a été dénoncé par les participants à la consultation organisée par PAC à Freetown. Pour eux, il n'y a pas l'ombre d'un doute que les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (PRSP) que les institutions financières internationales imposent comme étant le seul cadre légal de règlement de la question de la pauvreté sont rédigés par des consultants qui n'ont aucune connaissance et expérience de la réalité de la pauvreté telle que vécue sur terrain.

Face à un tel phénomène qui tend à emmurer la voix populaire tout en prétendant appeler à la concertation, il est plus qu'urgent de renforcer les mécanismes de surveillance et d'imputabilité politique aux niveaux national, régional et international. Malheureusement, force est de constater que le débat en cours, sur la bonne gouvernance, a tendance à poser l'imputabilité politique à l'aune des seuls aspects de la croissance économique.

En effet, plusieurs l'ont souligné, en matière de gouvernance économique, les institutions financières internationales et à travers elles, tous les bailleurs bilatéraux, sont les seules entités à pouvoir exercer une pression efficace, susceptible d'aboutir à une réforme des pratiques de gestion⁵⁷. Il est vrai que le NEPAD s'est doté d'un mécanisme d'examen interafricain. Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) a été mis sur pieds en conformité avec la Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et des entreprises, adoptée en juillet 2002 par l'Union africaine.

Il est aussi vrai que le phénomène de la corruption est incontestablement un obstacle au développement de l'Afrique. La concentration des pouvoirs discrétionnaires entre les mains des autorités gouvernementales est une pratique antidémocratique qui à son tour rend possible la corruption. D'après Transparency International, environ 20 à 40 milliards de dollars en provenance des pays pauvres, dont la plupart sont localisés en Afrique, ont été détournés pendant les dernières décennies⁵⁸.

La fuite de ces milliards comporte un coup énorme sur la lutte contre la pauvreté et donne des munitions à ceux qui s'opposent aux initiatives d'allègement de la dette des pays pauvres. Comme le révèle le magazine *Afrique Expansion*, de la Tanzanie où des majorations de l'ordre de 101% à 353% des marchés de travaux routiers auraient été effectuées sans aucune justification, à l'Ouganda où 42,000 fonctionnaires fictifs auraient démesurément gonflé la masse salariale de la fonction publique, en passant par le Cameroun où la corruption aurait été chiffrée entre 1981 et 1986 à 1,500 milliards de franc CFA et au Nigeria où la construction d'une aciérie aurait été surfacturée de 1,6 milliards de dollars, etc.; cela ne fait que confirmer le fait que la nature du problème de la corruption est à chercher dans l'absence, au plan national, des mécanismes de contre pouvoir capable d'exiger une transparence dans le domaine de la gestion des affaires de l'État.

La société civile est bien positionnée pour remplir une telle surveillance. Mais la question doit être traitée politiquement, et non en dehors des instances de régulation démocratique. Malheureusement, au vu de la prédominance des secteurs d'évaluation ou d'intervention du MAEP, qui relèvent davantage de la croissance économique, un doute subsiste quant à l'importance accordée à une vision holistique de la gouvernance. En effet, sur quatre champs ciblés par le MAEP, un seul concerne la gouvernance démocratique et politique. Les trois autres concernent respectivement la gouvernance de gestion économique, la gouvernance d'entreprise et le développement socio-économique.

Ce constat en révèle un autre : il existe une zone d'ombre entre la société civile et le secteur privé. Une lecture de plusieurs déclarations et documents du NEPAD (mais aussi de l'ONU et de l'Union africaine) montre que chaque fois qu'il est question de partenariat, les entreprises privées et les organisations de la société civile sont classées dans le même moule, alors que ce sont des entités très différentes au niveau de leur vocation.

À titre d'indication, lors de la cinquième réunion du Panel des Éminentes Personnalités du MAEP, un paragraphe du communiqué relatif à la société civile concerne également le secteur privé : « En matière de politique, le Panel a décidé de mettre un accent particulier sur le mode d'implication de la société civile dans le processus du MAEP au niveau national. Il a également souligné l'implication du secteur privé. Le Panel a dégagé l'importance de la diffusion de l'information aux niveaux de la société civile et du secteur privé, tant à l'échelle nationale que continentale⁶⁰ ».

Par ailleurs, si on tient compte de l'existence, au sein de l'Union africaine, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, dont la fonction est de veiller au respect, par les États africains, des droits humains, il apparaît clairement que la responsabilisation des États africains, via le Mécanisme d'évaluation par les pairs, va être surtout posée en termes économiques, la croissance économique étant le paradigme clé du NEPAD. Le fait que les entreprises privées, réunies au sein du Groupe des Entreprises pour le NEPAD, aient un représentant permanent auprès du Secrétariat du NEPAD alors que la représentation de la société civile n'est pas assurée, montre l'importance accordée au secteur privé.

Les dirigeants africains ont certes une grande responsabilité dans la crise économique en cours, mais ils sont loin d'en être la principale cause. Or, le discours actuel table davantage sur la notion de « responsabilisation » que sur le déséquilibre qui régit les relations Nord/Sud et qui est en défaveur des pays pauvres.

Le défi qui est lancé au MAEP est de s'assurer que ses recommandations ne se limiteront pas à l'imputabilité en matière de gestion et qu'elles seront de nature à renforcer celles de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples car la gouvernance est une notion globale. Sinon le piège du dédoublement des cadres va se poser encore de nouveau. L'Union africaine et le NEPAD gagneraient à clarifier l'articulation entre ces deux organes voués tous les deux à l'imputabilité des dirigeants africains.

Mais la reconnaissance de la société civile pose une autre question, non moins importante : dans quels termes doit-on comprendre le partenariat avec la société civile ?

Si la volonté d'associer la société civile au dialogue politique est clairement exprimée, la lecture que l'on peut se faire de cette association est loin d'être uniforme. Le chapitre IV du NEPAD intitulé « L'appel aux peuples africains », s'il invite les peuples d'Afrique à participer à l'édification de la nouvelle Afrique, donne néanmoins l'impression que cette participation était inexistante avant la création du NEPAD. Or, si on admet que les membres de société civile sont en quelque sorte des acteurs non élus de la scène socio-politique, il eut été plus cohérent d'indiquer dans ce chapitre que les organisations populaires, celles du mouvement social et communautaire, ainsi que les groupes de recherche sur la justice sociale, ont de tout temps œuvré à la politisation de la population, c'est à dire, à son appropriation des enjeux politiques, sociaux et économiques.

La manière dont l'appel aux peuples est lancé par le NEPAD, laisse en outre croire que si la participation populaire était jusque là faible, c'est que les peuples n'avaient pas encore compris la nécessité de participer au développement de l'Afrique. À peine voilée, une telle façon paternaliste d'associer la population, comporte le risque de faire abstraction du déficit démocratique qui caractérise encore bon nombre de gouvernements africains et qui explique pourquoi, malgré le génie et la volonté de la population, l'exercice du droit à participation, là où il a été possible, a souvent été limité au droit de vote et non à la gestion des résultats du scrutin.

S'il est perçu comme une initiative africaine, et s'il est vrai qu'à certains égards il représente le renouveau africain, le NEPAD n'en est pas moins un projet conçu sans consultation populaire. Cependant, malgré toutes ces critiques, il ne faut pas perdre de vue que le NEPAD comporte de nombreux points positifs et qu'il se veut avant tout une déclaration d'engagement. De ce fait, le NEPAD est un processus évolutif et non un plan tout cousu. La société civile africaine a donc un rôle important à jouer dans la vulgarisation et l'implantation des éléments positifs du NEPAD. Encore faut-il qu'elle soit conviée au dialogue politique, au niveau régional comme au niveau national.

Conclusion sur le NEPAD et sur la gouvernance démocratique

La société civile a une expertise à partager, un idéal à défendre. Cette expertise et cet idéal reposent sur une profonde conviction : l'avenir de l'Afrique repose sur la volonté africaine et sur une vraie solidarité internationale. Si les dirigeants africains sont sérieusement désireux de reconnaître la contribution de la société civile, ils doivent mettre sur pied des mécanismes permanents de consultation, au niveau du Secrétariat du NEPAD, et au niveau des institutions locales.

Le développement du continent ne peut pas être assuré alors que subsistent des déstructurations sociales engendrées par l'égaré politique africain et l'iniquité des relations Nord-Sud. Associer la société civile au dialogue politique passe impérativement par l'écoute de ce que ses membres ont à dire sur les inégalités entre l'Afrique et les autres continents et sur la mauvaise gouvernance.

Les participants aux consultations de PAC ont tenu à souligner que la bonne gouvernance repose avant tout sur la capacité et la possibilité qu'ont les peuples à participer au dialogue politique. C'est pour cette raison qu'ils veulent accroître l'éducation civique et la mobilisation populaire. C'est aussi pour cette raison qu'ils souhaitent encourager le dialogue entre les parlementaires et la société civile.

Les organisations présentes ont tenu à rappeler aux dirigeants la nécessité de penser une diplomatie africaine afin de mieux se positionner dans les négociations multilatérales. Elles ont demandé que l'intégration régionale soit sérieusement considérée comme un pilier du développement intégré, profitable à l'ensemble du continent.

Pour arriver à ces objectifs, les participants ont demandé un renforcement des mécanismes de dialogue régional entre les membres de la société civile ainsi qu'une meilleure collaboration avec le Mécanisme d'Évaluation par les Pairs. Cependant, ont-ils rappelé, l'imputabilité politique et économique n'est pas seulement une affaire interne, l'imputabilité doit être réciproque, fondée sur les relations Nord/Sud.

Autant, il faut renforcer les initiatives anti-corruption et combattre l'impunité dans les secteurs privé et public (ex : La campagne « Publiez ce que vous payez »), autant il faut questionner les politiques imposées à l'Afrique et qui contribuent à accroître la vulnérabilité des populations face à la pauvreté et aux conflits armés. L'appui au dialogue avec la société civile ne peut pas et ne devrait pas être limité aux affaires internes. Il doit être étendu aux discussions sur la réduction de la pauvreté, sur le commerce international, sur les barrières tarifaires et sur les subventions agricoles.

Malgré plusieurs réserves exprimées à l'endroit du NEPAD, les organisations de la société civile africaine ont montré leur volonté de faire du NEPAD un succès. Des initiatives ont déjà été menées en vue de construire une vision collective du NEPAD et mieux définir la contribution que peut y apporter la société civile. Tel est le cas du Forum sur la Société civile et le NEPAD qui a réuni à Mbodiène au Sénégal, 135 participants provenant de 15 pays de l'Afrique de l'Ouest.

Organisé par le RADI en février 2003, le Forum portait sur l'impact du NEPAD sur le travail des OSC. Il visait en outre à cibler les secteurs prioritaires au niveau desquels les organisations de la société civile pourraient intervenir. La Déclaration qui en est sortie comporte des recommandations qui méritent d'être considérées.

Parmi ces recommandations figurent le renforcement des capacités de la société civile, l'établissement d'un dialogue entre la société civile, le secteur privé et l'État, et l'organisation de forums populaires en vue de la vulgarisation du NEPAD.

De son côté, une publication conjointe de la Christian Relief and Development Association de l'Éthiopie et PAC, suggère la création de mécanismes qui permettraient aux organisations de la société civile de participer à la mise en œuvre du NEPAD⁶¹. La vulgarisation du NEPAD, la mobilisation du soutien au NEPAD, l'évaluation et le suivi du NEPAD, la collaboration avec le Mécanisme d'Évaluation par les Pairs, etc., constituent des avenues de partenariat entre le NEPAD et les organisations de la société civile.

Mais ce partenariat doit être reconnu sans empiéter sur le caractère autonome de la société civile. C'est à ce prix que les organisations de la société civile seront réellement considérées comme des interlocutrices du NEPAD.

IV.3 Des droits socio-économiques

Les statistiques se suivent et se ressemblent. À l'instar des précédents bilans, le rapport 2003 du PNUD sur le développement humain tire encore une sonnette d'alarme en affirmant que si une offensive n'est pas lancée, l'Afrique subsaharienne ne remplira pas les objectifs concernant la pauvreté avant 2147. Cela veut dire qu'au rythme actuel des choses, il faudra attendre un siècle et demi pour réduire de moitié la proportion de la population africaine dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour, garantir une éducation primaire à tous les enfants africains, éliminer les disparités entre les sexes, réduire la mortalité des enfants ainsi que la mortalité maternelle, éradiquer le paludisme et le sida, et enfin assurer la durabilité des ressources environnementales.

Un tel pronostic dit en d'autres mots que plusieurs générations africaines constitueront encore une fois la grande masse des oubliés de l'histoire. La moitié de la population en Afrique subsaharienne a un revenu inférieur à 1\$ par jour. Cette même portion de la population n'a ni accès à l'eau potable ni accès à une alimentation suffisante.

Dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation et de la santé, la situation est encore plus alarmante. 41% des enfants africains n'ont pas accès à l'éducation de base et 2/3 des enfants scolarisés ne franchissent pas l'école secondaire^{xii}. L'alphabétisme des adultes demeure répandu, particulièrement chez les femmes.

Pays	Analphabétisme hommes en %	Analphabétisme femmes en %
Sénégal	50,9	70,3
Mali	48,0	62,1
Cameroun	16,1	27,9
Congo	11,1	22,9
R. D. Congo	24,8	46,5
Kenya	10,0	21,5
Éthiopie	50,7	66,3
Angola	44,0	72,0
Zimbabwe	6,2	13,7
Afrique du Sud	13,3	14,6
Sierra Leone	49,3	77,4

Source : L'État du monde 2004

En ce qui concerne la santé, moins de 35% de la population africaine accèdent aux soins de santé de base⁶³. Privatisée, la santé est devenue un luxe pour les mieux nantis et non un droit universellement consacré. Alors que personne ne semblait plus être choquée outre mesure par le fait que le paludisme fasse plus de morts sur le continent que partout ailleurs dans le monde, la pandémie du sida est venue brutalement révéler le fossé qui sépare l'Afrique des autres continents.

La pauvreté endémique qui sévit en Afrique subsaharienne traduit la privation de droits socio-économiques. Cette privation reflète à son tour l'incapacité africaine à traduire en actes les engagements pris pour assurer les droits humains les plus élémentaires. Cependant, l'on ne pourrait se limiter à une critique, si fondée soit elle, de l'incapacité africaine, sans mot dire sur les facteurs qui paralysent la réalisation des droits socio-économiques.

À cet égard, les participants aux consultations de PAC ont fustigé l'ordre économique mondial qui fait plus d'exclus en Afrique que partout ailleurs dans le monde. De même, ils n'ont pas ménagé la responsabilité africaine en ce qui a trait à la radicalisation de la pauvreté. La corruption, le déficit démocratique, les conflits armés, l'exploitation criminelle des ressources africaines, etc., sont des facteurs qui nourrissent la pauvreté.

Les dirigeants africains ont certes une grande responsabilité dans la crise économique en cours, mais ils sont loin d'en être la principale cause. Or, le discours actuel table davantage sur la notion de « responsabilisation » que sur le déséquilibre qui régit les relations Nord/Sud et qui est en défaveur des pays pauvres. Plutôt que d'affronter la nature du problème, ce discours essaye de l'évacuer en proposant ce que les participants aux consultations de PAC ont qualifié de mesures thérapeutiques.

La faiblesse des budgets africains affectés aux dépenses publiques tel que la santé, l'éducation, et le logement, ne résulte pas uniquement de l'inconscience africaine, allusion faite aux dépenses militaires. Elle tient aussi, sinon plus, à la taille générale des budgets africains qui sont très faibles par rapport aux besoins de la population, et bien sûr qui sont incomparables aux vigoureux budgets des pays riches chiffrés en milliards de dollars.

Pays	Dépenses publiques d'enseignement en % du PIB, 2001	Dépenses publiques de santé en % du PIB, 2001	Dépenses militaires en % du PIB, 2002	Service de la dette en % du PIB, 2002
Cameroun	5,4	1,2	1,4	3,9
Zimbabwe	10,4	2,8	3,2	0,7
Kenya	6,2	1,7	1,7	3,7
Sénégal	3,2	2,8	1,5	4,3
Angola	2,8	2,8	3,7	7,7
RD du Congo	*	1,5	*	16,2
Éthiopie	4,8	1,4	5,2	1,8
Mali	2,8	1,7	2,0 (2001)	2,7
Sierra Leone	1,0 (2001)	2,6	2,2	2,9
Afrique du Sud	5,7	3,6	1,6	4,5
Congo	3,2	1,4	*	0,8

Source : Rapport 2004 du PNUD

* Donnée non disponible

En terme de pourcentage, les dépenses publiques en éducation totalisent en moyenne entre 12% et 23% de toutes les dépenses publiques (PNUD, 2003). En termes bruts, ces pourcentages sont transformés en miettes car ils sont prélevés à partir de budgets indigents. Les coupures d'aide au développement se sont traduites par les coupures en éducation. Entre 1990 et 2000, l'aide extérieure accordée à l'éducation de base en Afrique a été diminuée de 3 milliards de dollars et seulement 2% de l'aide accordée par les pays riches est consacrée à l'éducation⁶⁴. La conséquence d'un tel désengagement n'est nulle autre que le renvoi à la rue et à la misère de 100 millions d'enfants africains, dont les 2/3 sont des filles.

Dans la même lignée de conséquences, l'écroulement du système de santé publique, radicalisé par la commercialisation de la santé, envoie chaque année des millions d'africains à la mort, victimes du paludisme, du sida et d'autres maladies et intempéries soutenues par la pauvreté. Chaque année, l'Afrique perd environ 1 millions de personnes à cause du paludisme et 3 millions à cause du sida. Les dix dernières années ont été marquées par les profondes mutations que le sida est en train de provoquer en sein des sociétés africaines tel que la crise des orphelins, l'impact sur la production agricole, sur le marché du travail, sur les femmes, etc.

Comme d'aucuns l'affirment, il s'agit ni plus ni moins d'un apartheid sanitaire dont les Africains paient les frais. Face à un phénomène d'une telle ampleur, il ne suffit pas simplement de s'indigner, ni de préconiser des mesures à la carte. Il faut d'abord établir un diagnostic structurel sans lequel il est impensable de concevoir des solutions durables. Si les Africains sont exclus du droit à la santé, c'est d'une part parce que la santé est devenue un marché contrôlé par l'industrie pharmaceutique, soutenue par les pays riches qui la subventionnent, tout en se comportant, dans le cadre de l'OMC, comme chien de garde. C'est d'autre part en vertu des politiques d'assainissement des dépenses publiques imposées à l'Afrique depuis plus de vingt ans, lequel assainissement se fait sur le dos de plusieurs secteurs névralgiques dont la santé⁶⁵.

L'allègement de la dette ainsi que l'augmentation de l'aide publique au développement constituent sans contredit les meilleures chances, dans le court terme, d'un redéploiement des dépenses publiques en Afrique subsaharienne.

On peut certes faire le débat sur le piège ou les limites d'une dépendance quasi exclusive de l'Afrique à l'aide étrangère, mais le fait est que, dans l'état actuel des choses, on ne peut pas prétendre réduire la pauvreté africaine et ses conséquences dévastatrices sur la population sans un investissement massif dans les dépenses publiques, ce qui veut dire, un accroissement, du moins dans le court et le moyen terme, de l'aide publique au développement, mais aussi, un allègement substantiel du service de la dette.

À ce propos, le NEPAD est sans équivoque. Car après avoir estimé à 64 milliards de dollar le montant annuel dont l'Afrique a besoin pour sortir de la pauvreté, il dit cependant que dans le court et le moyen terme, la majeure partie de ressources financières proviendra de l'extérieur du continent grâce à la réduction de la dette, l'augmentation de l'aide publique au développement, tandis que les apports de capitaux privés devront plutôt être envisagés à long terme⁶⁶.

Le financement de l'aide publique au développement

L'allègement de la dette ainsi que l'augmentation de l'aide publique au développement constituent sans contredit les meilleures chances, dans le court terme, d'un redéploiement des dépenses publiques en Afrique subsaharienne. Les années 90 ont vu chuté de 40% l'aide publique au développement, destinée à l'Afrique⁶⁷. Les conséquences de ces pratiques ont été, et sont toujours, désastreuses sur la vie des populations africaines, en particulier sur les femmes qui se sont retrouvées en train de combler le manque à gagner. Plusieurs promesses ont été faites ces dernières années afin de rectifier le tir. Parmi les plus importantes initiatives, on peut citer la Conférence de Monterrey sur le financement de l'aide au développement (mars 2002) au terme de laquelle les pays riches ont accepté de doubler d'ici 2006 le montant destiné à l'aide au développement. De même, lors du dernier Sommet du G8 qui s'est tenu en Géorgie aux États Unies en juin 2004, le club des Huit a décidé de prolonger de deux ans l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres et très endettés (PPTÉ).

Si on doit se réjouir de telles mesures, on ne doit cependant pas perdre de vue qu'elles masquent des réalités beaucoup plus complexes et beaucoup plus profondes. D'abord, les promesses faites à Monterrey au sujet de l'augmentation de l'aide au développement restent toujours muettes sur l'objectif de 0,7% du PIB préconisé par le PNUD. Exception faite de la France et de la Grande Bretagne qui ont respectivement indiqué leur volonté de réaliser cet objectif en 2012 et en 2013, plusieurs autres puissances économiques, les États Unis en tête, n'ont pris aucun engagement ferme. Atteindre 0,7% demeure pour l'instant un objectif hypothétique. Ensuite, l'initiative de réduction de la dette soulève le défi de passer d'une approche basée sur la soutenabilité de la dette, à celle axée sur la durabilité de la réduction de la pauvreté, qui exige la mobilisation de fonds supplémentaires, stables et anticycliques⁶⁸.

Par ailleurs, le fait que l'allègement de la dette ainsi que l'injection de nouveaux capitaux soient intégrés à la stratégie de réduction de la pauvreté prônée par le FMI et la Banque mondiale, et que la bonne gouvernance constitue la principale pierre angulaire de cette nouvelle stratégie, dissimule mal l'application d'une version déguisée des programmes d'ajustement structurels, en plus de dévoiler un paternalisme masqué en notion de responsabilité partagée. Comme l'a souligné Pascale Hatcher : « En fait, les hypothèses sur lesquelles reposent les DSRP semblent s'inscrire directement dans la lignée des politiques d'ajustement structurel défendues pendant plus de 20 ans par les IFI. Loin de dévier des politiques orthodoxes prônées par le multilatéral, les DSRP ne semblent aucunement se distancier des politiques antérieures [...] »⁶⁹.

Face à une répétition des erreurs de politiques qui ont créé tant de désenchantement au sein de la population africaine, peut-on escompter des miracles en ce qui a trait au redéploiement du rôle de l'État dans les domaines social et économique ? Poser la question revient à y répondre. De toute évidence, en substituant l'objectif d'accroître substantiellement le financement de l'aide au développement à l'efficacité de cette aide, la communauté des bailleurs détourne le débat sur les véritables causes de la pauvreté.

De même, en faisant valoir davantage la bonne gouvernance, lue dans sa version de création d'un environnement sain à l'ouverture du marché, les pays riches refusent d'affronter les obstacles structurels qui bloquent l'intégration de l'Afrique à une économie de marché à savoir la persistance des tarifs douaniers trop élevés pour les exportateurs africains, le dumping créé par les exportateurs des pays riches, l'effondrement sur le marché mondial des prix des produits agricoles, l'absence d'industries de transformation en Afrique, la dépendance à un nombre restreint de produits d'exportation, etc.

C'est pour toutes ces raisons que les organisations de la société civile africaine appellent de toutes leurs forces à un changement radical qui dépasse les mesures superficielles proposées par les politiques actuelles de développement.

Conclusion sur les droits sociaux et économiques

L'engagement des organisations de la société civile dans le domaine des droits socio-économiques ne se dément pas. Cet engagement se situe autant au niveau de la recherche, de la fourniture de services que de l'éducation populaire.

Au sujet de la recherche, le débat en cours sur le financement de l'aide au développement a montré l'existence de plusieurs réseaux de recherche, africains et panafricains. Ces réseaux ont contribué à formuler des analyses montrant aussi bien les fondements de la crise du développement que les possibles alternatives.

L'un des exemples qui mérite d'être cité concerne la critique de la dette extérieure africaine. La campagne Jubilé 2000 grâce à laquelle est né un véritable mouvement panafricain composé en grande partie par les organisations de la société civile africaine, s'est appuyée sur une multitude de travaux dont ceux effectués pour le compte de la Conférence panafricaine et internationale pour l'annulation de la dette de l'Afrique et du Tiers Monde (Dakar 2000), qui démontraient le caractère injuste de la dette extérieure des pays pauvres.

À l'unisson, l'écho des conférences, des manifestations et des pétitions organisées à Johannesburg, à Accra, à Bamako, à Porto Novo, à Dakar etc., a retenti au cœur des institutions financières internationales, réclamant l'annulation de la dette africaine. Certes les résultats n'ont pas été à la hauteur de la demande, et l'élargissement de l'initiative PPTE à 18 pays africains ne constitue pas une réponse satisfaisante. Mais le mouvement sur l'annulation de la dette poursuit son action, peaufine sa stratégie et ne rate aucune occasion pour rappeler à quel point le remboursement de la dette empiète sur les programmes sociaux.

Les gouvernements africains, plutôt que de refuser de voir à travers la société civile, cette voix de plaidoyer pour l'Afrique, une voix de la renaissance, une voix alliée, devraient définitivement reconnaître que les organisations de la société civile constituent un véritable bras droit pour des questions qui portent sur l'iniquité des relations Nord/Sud.

Les participants aux consultations de PAC ont demandé plus d'appui à la recherche et au plaidoyer pour l'annulation de la dette. Ils veulent également que leur appui au dialogue africain ainsi que leur plaidoyer sur l'augmentation de l'aide et la multiplication des autres sources de financement soit politiquement reconnu.

Au chapitre de la fourniture de services, les OSCs s'illustrent particulièrement dans le counselling, dans l'encadrement des populations, dans l'alphabétisation, dans l'éducation populaire et dans la gestion de projets de lutte à la pauvreté. La crise de l'éducation, de la santé et de l'agriculture ont particulièrement retenu l'attention des participants aux consultations de PAC. Ils ont demandé que l'Afrique pratique une agriculture durable, garante de la sécurité alimentaire. De nouveaux investissements sont indispensables pour accroître la production agricole et le cas échéant, s'adonner à la commercialisation des produits agricoles.

Au sujet de l'éducation, les participants ont demandé qu'elle soit universelle et qu'elle rejoigne les localités non desservies. Ils ont demandé aux OSC/ONG d'insérer l'alphabétisation dans leur programmation, particulièrement l'alphabétisation des femmes. Ils ont en outre demandé que l'éducation et la formation professionnelle soient considérées comme un investissement dans le développement, et pouvoir ainsi répondre aux besoins de la jeunesse, surtout dans les régions en crise.

Enfin, la question de la santé a retenu l'attention des participants, particulièrement la santé maternelle, la santé primaire, le paludisme et le VIH/SIDA. Ils ont demandé la restauration de la santé publique, mise à rude épreuve par les politiques qui visent à réduire les dépenses sociales. Remettre le système de santé sur les rails passe par le renforcement des infrastructures sanitaires, l'accroissement des ressources humaines et par des engagements financiers solides et anticycliques.

La question du sida a été omniprésente. Les participants ont fait remarquer que partout en Afrique, les organisations de la société civile ont anticipé la lutte contre le sida avant même l'adoption des politiques gouvernementales. Effectivement, alors que la pandémie du sida détruisait le tissu social en provoquant des crises aussi graves que celle des orphelins, les initiatives locales ont essayé de répondre à ces nouveaux défis. Ce sont les organisations communautaires qui ont principalement occupé le terrain de l'éducation à la prévention.

En Afrique subsaharienne, non seulement 58% des porteurs du VIH sont des femmes, mais c'est aussi sur les femmes, aidantes naturelles substituées au rôle et aux prérogatives de l'État démantelé par les politiques néolibérales, que repose la prise en charge des millions de malades et d'orphelins. Au Rwanda, les groupes de femmes constituent 90% des initiatives locales de lutte contre le sida. Partout ailleurs en Afrique, les associations portant le nom de SWAA (Society of Women Against AIDS in Africa), offrent une aide morale et matérielle aux femmes malades et aux orphelins du sida, en plus de soutenir des campagnes de prévention.

Au sujet de l'épineuse question d'accès au traitement contre le sida, ce sont encore les organisations de la société civile, les ONG humanitaires, les associations syndicales et les mouvements sociaux qui, les premières, ont fustigé le caractère exorbitant des traitements antirétroviraux, en même temps qu'elles demandaient plus d'investissement en santé et plus de soutien au Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La cause est loin d'être gagnée, mais on doit aux groupes comme le Pan-African HIV/AIDS Treatment Access Movement, l'entrée en vigueur de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), au nom duquel l'industrie pharmaceutique, l'OMC et les gouvernements ont entériné le principe du droit d'accès aux médicaments essentiels.

Les participants aux consultations de PAC ont donc réclamé un meilleur soutien de leur implication communautaire dans la lutte contre le VIH/SIDA, particulièrement les actions visant l'accès aux traitements contre le sida à prix modique, la résolution de la crise des orphelins du sida et le renforcement du leadership féminin.

V. CONCLUSION GÉNÉRALE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR UN VÉRITABLE DIALOGUE POLITIQUE

La mobilisation et l'organisation de la société civile africaine constituent un atout important pour l'avancement du continent. Un tel engagement mérite une meilleure reconnaissance politique que ce qui existe actuellement. Cette reconnaissance doit également se faire dans le respect de l'autonomie de la société civile.

Au niveau régional, il existe des expériences d'implication de la société civile tout comme il existe des mécanismes que la société civile pourrait utiliser pour apporter sa voix au dialogue politique. L'Union africaine a déjà établi une structure de consultation avec la société civile, l'ECOSOCC. Le NEPAD a de son côté organisé plusieurs forums visant à établir une meilleure collaboration avec les organisations de la société civile. Cependant, aucune structure permanente n'a été établie et le Mécanisme d'Évaluation par les Pairs (MAEP) qui, pour le moment représente l'unique instance de consultation entre le NEPAD et la société civile africaine, ne semble pas répondre adéquatement au besoin de consultation. Au niveau régional donc, si l'Union africaine a dûment établi une instance de partenariat avec les organisations de la société civile, le NEPAD n'a pas encore relevé le défi. Il est donc plus que nécessaire d'envisager la mise sur pieds d'une antenne, qui, à l'instar du Groupe des entreprises pour le NEPAD, assurerait à l'intérieur du Secrétariat du NEPAD, une permanente voix de la société civile.

Les gouvernements africains devraient en outre accepter les critiques de la société civile car elles se veulent avant tout constructives et respectueuses des alternatives populaires, des alternatives conçues à partir du vécu des millions d'africains et africaines, du peuple d'en bas qui, pour paraphraser Nelson Mandela, représente la plus grande richesse du continent.

Au niveau national, chaque pays dispose de ses propres bases de consultation avec la société civile. À titre d'exemple, les politiques nationales de lutte contre le sida ont généralement été définies après plusieurs consultations avec les groupes de femmes, les associations de jeunes, les ligues des droits humains, etc. De même, il existe dans plusieurs pays concernés des Commissions nationales de lutte contre le sida où siègent des représentants de la société civile. Plusieurs autres exemples peuvent être cités, notamment la collaboration entre les instances gouvernementales et la société civile en vue d'assurer l'éducation populaire.

Il existe donc déjà des pratiques et des expériences de partenariat, mais cela ne veut pas dire que les positions de la société civile soient considérées avec l'attention qu'elles méritent, loin de là. Le premier grand défi que les organisations de la société civile africaine présentes aux consultations de Partenariat Afrique Canada ont identifié concerne l'accroissement de leur efficacité. Elles ont unanimement demandé le renforcement de leur capacité organisationnelle et opérationnelle, au niveau du dialogue régional, national et international.

Entre autres stratégies à même d'accroître leur efficacité, les organisations présentes ont ciblé la collaboration entre les coalitions sectorielles nationales, le partage des informations, l'augmentation des forums de discussion, la collaboration avec les parlementaires et le renforcement des liens entre les initiatives de plaidoyer nationales, régionales et internationales.

Le deuxième grand défi qui se profile à l'horizon concerne la reconnaissance de l'implication de la société civile dans les questions relatives aux rapports entre l'Afrique, les pays riches, les organismes multilatéraux et les institutions financières internationales. La question du financement de l'aide publique au développement, celle de la dette extérieure africaine, celle du commerce international, préoccupent autant les gouvernements africains que les organisations de la société civile. Ces dernières ont fait un travail de mobilisation africaine et mondiale, remarquable.

Les campagnes menées à cet effet par la société civile au sujet de l'accès aux médicaments génériques ont fait fléchir les positions de l'industrie pharmaceutique alors que celles menées sur la dette extérieure ont au moins contribué à élargir le nombre de pays bénéficiaires des mesures d'allègement de la dette. Il y va de même pour la question des subventions agricoles et des barrières tarifaires qui pénalisent les producteurs et exportateurs africains et que la société civile dénonce de toutes ses forces.

S'agit-il d'une simple voix de la rue, comme aiment le clamer les détracteurs de la société civile? Non. Il s'agit d'une voix africaine, puisse-t-elle résulter de la rue, des groupes de femmes, des réseaux de recherche, des groupes confessionnels, des associations de jeunes, des groupes d'action sur la paix, sur le développement durable, sur l'environnement, etc. Il s'agit d'une voix du changement, une voix qui porte l'Afrique et qui s'en fait l'écho.

Les gouvernements africains, plutôt que de refuser de voir à travers la société civile, cette voix de plaidoyer pour l'Afrique, une voix de la renaissance, une voix alliée, devraient définitivement reconnaître que les organisations de la société civile constituent un véritable bras droit pour des questions qui portent sur l'iniquité des relations Nord/Sud. Les gouvernements africains devraient en outre accepter les critiques de la société civile car elles se veulent avant tout constructives et respectueuses des alternatives populaires, des alternatives conçues à partir du vécu des millions d'africains et africaines, du peuple d'en bas qui, pour paraphraser Nelson Mandela, représente la plus grande richesse du continent.

NOTES

- ¹ Smith, Stephen, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Calmann-lévy, 2003, page 13.
- ² Smith, op cit, p.14.
- ³ Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (octobre 2001), paragraphes 39 et 41 (www.nepad.org).
- ⁴ Union africaine, Conseil de paix et de sécurité « Rapport du Président de la Commission sur la situation dans le Darfour », 4 juillet 2004 (www.africa-union.org).
- ⁵ Communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, 27 juillet 2004.
- ⁶ Aminata, Traoré, *Le viol de l'imaginaire*, Actes Sud-Fayard, 2002.
- ⁷ Les œuvres littéraires d'Ahmadou Kourouma et de Mongo Béti auront essentiellement consisté à dénoncer les dérives dictatoriales pratiquées en Afrique subsaharienne.
- ⁸ Traoré, op cit, page 24.
- ⁹ Ninsin, Kwame A , « Les nouveaux mouvements sociaux africains et les limites de leur politique », dans *Et si l'Afrique refusait le marché ? Alternatives Sud*. Vol. VIII , No 3, L'Harmattan, 2001, page 219.
- ¹⁰ Fanon, Frantz, *Les damnés de la terre*, Réimpression chez Gallimard, 1991, pages 247-248.
- ¹¹ Amin, Samir, « L'Afrique, victime de la mondialisation », dans *Et si l'Afrique refusait le marché ? Alternatives Sud*. Vol. VIII , No 3, L'Harmattan, 2001, page 18.
- ¹² UN, OSCAL. *Les organisations de la société civile africaine et le développement*, 2002, page 108.
- ¹³ A/58/817. « Nous, peuples : société civile, organisation des Nations Unies et gouvernance mondiale », page 9. Rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Juin 2004.
- ¹⁴ A/58/817, Op cit, page 8.
- ¹⁵ Allocution de monsieur Amara Essy, Secrétaire Général de l'OUA, à l'ouverture de la deuxième conférence OUA/UA-Société civile, Addis Abeba, le 11 juin 2002.
- ¹⁶ The Civil Society Declaration (June 26-27, 2004), African Union Meeting, Addis Ababa.
- ¹⁷ Experts/PRC/ECOSOCCStatutes/Rev.5. Statutes of the Economic, Social and Cultural Council of the African Union, June 2004.
- ¹⁸ Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (octobre 2001), chapitre IV : L'appel aux Peuples africains. Paragraphe 50 à 58.

- ¹⁹ NEPAD Dialogue No 32, février 2004.
- ²⁰ Déclaration du Millénaire, chapitre III portant sur Développement et élimination de la pauvreté, paragraphe 20, alinéa 4.
- ²¹ PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 2003. Les Objectifs du Millénaire pour le développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*, 2003, Page 2.
- ²² Ibid.
- ²³ Op cit, page 24.
- ²⁴ L'OCDE et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (www.oecd.org).
- ²⁵ À la page 633 de son livre autobiographique publié chez Fayard en 1995, intitulé *Un long chemin vers la liberté*, Nelson Mandela fait état de ce programme de reconstruction et de développement qui allait consister à créer des emplois par les travaux publics, à construire un million de maisons décentes, à étendre les services de santé, à assurer dix années de scolarité gratuite, à redistribuer les terres et à supprimer la taxe sur les produits alimentaires.
- ²⁶ Kingsnorth, Paul, « The Globalisation of Southern Africa », *OneWorld*, 29 avril 2004.
- ²⁷ Amnistie International, *Principaux événements de l'année civile 2003 en Afrique*, mai 2004.
- ²⁸ Charbonneau, Jean-Pierre, « La démocratie, c'est plus que les élections », *Le Devoir*, 11 avril 2001.
- ²⁹ Déclaration de Ouagadougou, 18 avril 2002.
- ³⁰ Article 2, paragraphe 3, alinéa (i), du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif au Parlement panafricain.
- ³¹ Bayart, Jean-François, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 1992.
- ³² Axelle, Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement?* L'Harmattan, 1991.
- ³³ Smith, Stephen, *Négrologie : Pourquoi l'Afrique meurt*, Calmann-Levy, 2003.
- ³⁴ Smith, op cit, p. 49.
- ³⁵ McAll, Christopher, « *Le fléau aux visages multiples* », *Relations*, octobre-novembre 2001, pages 16 à 18.
- ³⁶ Amin, Samir, « L'économie politique de l'Afrique et la mondialisation », In *Et si l'Afrique refusait le marché?* L'Harmattan, 2001, page 47.
- ³⁷ Ziegler, Jean, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Fayard, 2003, page 84.

- ³⁸ Ela, Jean-Marc, « Les voies de l'Afro-rennaissance », *Le Monde diplomatique*, octobre 1998.
- ³⁹ PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, 2002, page 87.
- ⁴⁰ *Refugees*. Volume 4. Numéro 133, 2003.
- ⁴¹ *Refugees*. Volume 2. Numéro 131, 2003, page 14.
- ⁴² Braeckman, Colette, *Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence*, Fayard, 1996.
- ⁴³ S/2003/1217, 6^{ème} recommandation, 1996.
- ⁴⁴ Déclaration d'engagement en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, 25 mai 2004, Addis Abeba.
- ⁴⁵ Wright, Steve, « Ce trafic 'légal' des armes légères », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2001.
- ⁴⁶ Message de la Campagne nationale pour la paix durable en RDC, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'accession du pays à l'indépendance, Kinshasa 30 juin 2000.
- ⁴⁷ Le Potentiel RDC, No 2267, du 4 novembre 2002.
- ⁴⁸ Annan, Kofi, « L'Afrique ne peut se développer que si les Africaines exercent un pouvoir réel », Addis Abeba, 6 juillet 2004.
- ⁴⁹ UNIFEM, *Women, war, peace*. Chapter 6: Organizing for peace, 2002.
- ⁵⁰ Op cit, pages 15 à 17.
- ⁵¹ Ibid, page 17.
- ⁵² Herbert, Ross, « Mise en œuvre du NEPAD : une évaluation critique », dans *Le Rapport sur l'Afrique. Une évaluation du nouveau partenariat*, Institut Nord-Sud, 2003, page 129.
- ⁵³ Le Devoir, 11 juin 2004. Le Sommet du G8 se termine sur une unité de façade. Les Africains reprochent aux Huit de subventionner leur secteur agricole.
- ⁵⁴ PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain*, 2003, page 155.
- ⁵⁵ Gilles Bourque, Julie Duchastel et Éric Pineault, L'incorporation de la citoyenneté. Volume 31, No 2, *Sociologie et société*, Presses de l'Université de Montréal, 1999, page 50.
- ⁵⁶ Kingsnorth, Paul, *The Globalisation of South Africa*, op cit.

-
- ⁵⁷ Herbert, Ross, *Mise en oeuvre du NEPAD: une évaluation critique*, op cit, page 138.
- ⁵⁸ Transparency International. *Déclaration de Nyanga sur le recouvrement et le rapatriement de la richesse de l'Afrique acquise illégalement et investi à l'étranger*, Nyanza, Zimbabwe, 4 mars 2001.
- ⁵⁹ Oti, Didier, « Corruption en Afrique. La légitimité des États est mise en péril », dans *Afrique Expansion Mag*, Numéro 7, 2^{ème} trimestre 2000, page 36.
- ⁶⁰ Communiqué du 30 avril 2004, à Johannesburg, 5^{ème} réunion du Panel des Éminentes Personnalités du MEAP.
- ⁶¹ CRDA/PAC, *NEPAD in Perspective: A new development agenda for the people of Africa*, Addis Abeba, 2004.
- ⁶² Rapport 2003 du PNUD sur le développement humain.
- ⁶³ Mugabe, John, « Les clés du développement durable de l'Afrique : science, technologie et investissement », dans *Le Rapport sur l'Afrique*, op cit, page 67.
- ⁶⁴ Gérin-Lajoie, Paul, « Sortons de notre indifférence », *Le Devoir*, du 5 avril 2002.
- ⁶⁵ Nduwimana, Françoise, « Compassion empoisonnée », *Relations*, décembre 2003, pages 32 à 35.
- ⁶⁶ Schmidt, Rodney, « Propriété et partenariat dans la stratégie de développement de l'Afrique », dans *Le Rapport sur l'Afrique. Une évaluation du nouveau partenariat*, Institut Nord Sud, 2003, page 16.
- ⁶⁷ Moussa Dembélé, Demba, « Le financement du développement et ses alternatives : le rôle des mouvements sociaux et politiques », dans *Et si l'Afrique refusait le marché?*, L'Harmattan, 2001, page 231.
- ⁶⁸ Martin, Matthew, « Allègement des dettes et réduction de la pauvreté : avons-nous besoin d'un III^{ème} PPTE? », dans *Le Rapport sur l'Afrique*, op cit, page 105.
- ⁶⁹ Pascale, Hatcher, « Le Modèle de développement intégré : vers une harmonisation stratégiques de l'aide au développement », *Canadian Journal of Development Studies*, Volume XXIV, No 4, 2003, page 634.

Au sujet de l'auteure

Françoise Nduwimana est historienne. Elle est arrivée au Canada en 1995, après que son pays d'origine, le Burundi, ait été le théâtre d'une guerre civile. Aujourd'hui consultante en droits de la personne et en développement international, Françoise Nduwimana a également été conseillère politique auprès de la mission française de Médecins Sans Frontières au Burundi, responsable des programmes au Centre justice et foi à Montréal, etc. Dans le cadre de ses initiatives de promotion d'une culture de paix et de justice mondiale, madame Nduwimana a mené plusieurs campagnes dénonçant l'impact des conflits armés sur les femmes et les enfants. Elle a écrit plusieurs articles relatifs à la problématique du sous-développement africain. Durant les deux dernières années, madame Nduwimana s'est particulièrement penchée sur le défi que la pandémie du VIH/SIDA représente pour l'Afrique en général, et pour les femmes en particulier. Sous la coordination de Droits et Démocratie, elle vient de terminer la rédaction d'un essai portant sur le lien entre les conflits armés et le sida, et la manière dont ces deux problématiques affectent particulièrement les femmes africaines.